

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 16 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 septembre 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 115 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 11 septembre 2013 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
~~M. DIRUPO, M. DUPONT~~, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER, M. ROSSI~~,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~,
Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
~~Mme BOUROUBA, M. DUBOIS~~, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
KALUNGA, M. MELIS, ~~Mme DE JAER~~, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bonsoir à tous, je vous propose de débiter nos travaux en invitant les uns et les autres à prendre place. Quelques communications de service avant de débiter notre Conseil pour vous indiquer qu'il convient d'excuser l'absence de M. DI RUPO qui est retenu pour un petit souci d'agenda mais également de nos collègues MM. DUPONT, ROSSI et Mme BOUROUBA. Par ailleurs, comme le veut la coutume, le projet de procès-verbal de la séance de notre dernier Conseil qui s'est tenu le 15 juillet dernier est à votre disposition et sera considéré comme approuvé si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la séance de ce jour. Par ailleurs, je voudrais vous signaler que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 14 octobre et qu'elle sera précédée d'une séance conjointe avec le Conseil du CPAS. Vous recevrez bien entendu les invitations comme il se doit. Parmi les modifications à apporter à l'ordre du jour, je vous indique que le point 11 relatif à la reconnaissance de Mons comme centre touristique fera l'objet d'une modification dans sa délibération et donc je vous communiquerai la modification tout à l'heure puisqu'il convient que le Conseil statue effectivement sur la reconnaissance de Mons comme centre touristique et non simplement d'une prise d'acte et puis, par ailleurs, il y a d'autres modifications à apporter le point 13 bis doit être apporté par urgence, il s'agit du point relatif à la désignation

d'un citoyen d'honneur, il sera donc indiqué en treizième objet. Par ailleurs, comme le 85^{ème} objet bis par urgence, un point porté à l'ordre du jour relatif aux bâtiments scolaires et plus particulièrement ceux de l'école de la rue à Charrettes à Jemappes, il s'agit de l'aménagement et construction de préaux et plus précisément de l'approbation du procès-verbal de réception provisoire et du décompte. Par ailleurs, le 53^{ème} objet qui est relatif à l'ancien cinéma Clichy pour information est un point de M. l'Echevin DARVILLE et non de Mme l'Echevine OUALI comme inscrit erronément dans l'ordre du jour, ce point passera donc après le 36^{ème} objet. Toute une série de points sont également remis, ils étaient inscrits sous réserve, il s'agit des points 7, 8, 10, 41,67, 80,107 et puis, nous terminerons notre séance avec les traditionnelles questions et interpellations, il y a une question du Conseiller Bruno ROSSI, celui-ci étant absent, celle-ci sera remise à la prochaine séance et j'ai d'autres interpellations. Alors, je vais les parcourir, je vois que vous avez des demandes de prises de paroles qui sont formulées, je reviendrai vers vous dans un instant, parmi les interpellations il y en a une du Conseiller Yves ANDRE relative à Mons commune Maya, il sera répondu par Mme l'Echevine OUALI au nom du Collège ; une interpellation également de notre Conseiller DUFRANE relative au Parc communal de la rue de la Boulangerie, il sera répondu par M. l'Echevin DARVILLE ; une interpellation relative au quartiers de la Ville qui ont été envahis par les eaux lors des fortes pluies et notamment du mois de juillet, c'est une interpellation de M. HAMBYE à laquelle il sera répondu par Mme OUALI ; une interpellation toujours de M. HAMBYE relative au préjudice aux artisans et commerçants de Jemappes concernant les travaux qui se déroulent à Jemappes actuellement à laquelle je répondrai au nom du Collège ; une interpellation de Mme MARNEFFE concernant les problèmes d'égouttage à la rue du Pourcelet et pour laquelle c'est Mme OUALI qui apportera une réponse au nom du Collège ; toujours Mme MARNEFFE pour l'intégration paysagère des zones d'activités économiques, Mme KAPOMPOLE répondra et puis enfin, une interpellation de Mme MOUCHERON relative à l'avenir du personnel communal à laquelle je répondrai. Il y a des demandes de prise de paroles, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Juste pour vous signaler que M. Richard MILLER souhaite qu'on l'excuse également. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, merci beaucoup, M. BONJEAN c'était la même chose, Mme MARNEFFE. Donc, M. MILLER est à excuser et M. BONJEAN, vous souhaitiez prendre la parole ? Ah ok c'est conjointement avec M. POURTOIS, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Vis-à-vis de l'interpellation que nous avons formulée M. BONJEAN et moi, est-elle inscrite à l'ordre du jour ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'ai deux communications à vous faire dans un instant, mais nous y reviendrons. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense qu'en Commission du Bourgmestre, on nous avait dit que le point 9 était également remis. Maintenant, vous dites qu'il n'est pas remis.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Moi je l'ai toujours à l'ordre du jour, effectivement, c'est une modification avec un montant plus faible que prévu donc, à priori, ça ne doit pas poser de difficulté.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A partir du moment où on nous dit en Commission qu'il est remis.... c'est un peu délicat.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est une erreur. Effectivement, le point est maintenu, si vous avez un souci, on peut le remettre mais on en discutera tout à l'heure si vous le souhaitez. M. BEUGNIES avait souhaité la parole.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci. En fait, j'aurais voulu faire une remarque générale concernant l'impossibilité de consulter des dossiers relatifs à l'ordre du jour. Habituellement, lorsque les dossiers sont absents au Salon des Portraits, on a pour habitude de nous abstenir donc à notre grand regret, cette fois-ci, on peut dire quand même que la coupe est pleine puisque de nombreux dossiers étaient manquants mercredi dernier. Par exemple, concernant les points de M. DARVILLE, il y avait 5 dossiers manquants sur 11 points à l'ordre du jour. Alors, nous considérons que c'est anti démocratique. M. le Président, comment voulez-vous que l'opposition puisse exprimer un contrôle sur la gestion de la Ville si elle ne dispose pas des éléments nécessaires à son analyse ? D'autre part, vous demandez à l'opposition, à juste titre, de respecter le règlement d'ordre intérieur, notamment les délais pour nos questions et interpellations, selon nous, cela n'est pas à sens unique, la majorité et le Collège en l'occurrence doit également respecter le règlement d'ordre intérieur, à savoir le chapitre 3 - section 1.7, je cite : pour chaque point à l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises à la disposition sans déplacement des membres du Conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour, fin de citation. Ce point n'est malheureusement pas respecté et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons le report des points pour lesquels les dossiers n'étaient pas disponibles ce mercredi, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, effectivement, il n'est pas dans l'intention du Collège de faire approuver des points au Conseil qui n'ont pas fait l'objet d'une communication en bonne et due forme aux Conseillers préalablement dans les dossiers qui doivent être préparés par l'Administration donc ce que je vous propose, c'est que pour chacun des points qui ont fait l'objet d'un manquement, que vous puissiez le souligner systématiquement pour que nous puissions statuer point par point et le cas échéant, effectivement, les reporter à la séance prochaine de notre Conseil. Je regrette naturellement cet état de faits qui a déjà été rappelé à deux reprises par note de service du Directeur Général ; M. LIBIEZ à l'ensemble des services communaux. Et donc, effectivement, il y a là un souci sur la méthode à suivre et je partage votre sentiment. Alors, M. DARVILLE, vous avez un complément d'informations à nous donner.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, j'aimerais dire pour ma part qu'il n'y a aucune intention de cacher quoi que ce soit, tous les dossiers étaient bien présents mais on m'a signalé que les dossiers étaient mélangés dans toutes les fardes. Cela, je le regrette, je ne peux pas vérifier, en tous cas, je peux vous dire que ma Commission s'est déroulée normalement et que les dossiers ont été envoyés dans les délais prévus.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, alors, M. BEUGNIES je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : M. DARVILLE, j'ai vérifié systématiquement toutes les fardes, je n'en ai oublié aucune, donc je suis désolé, les dossiers n'étaient pas là. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Simplement, ce que je vous demanderai à l'avenir, à la fois aux Echevins et membres du Collège et aux membres du Conseil qui participent à la préparation des dossiers dans le cadre des Commissions, c'est d'essayer de nous faire parvenir ces informations-là le plus rapidement possible pour qu'on puisse corriger le tir puisque les dossiers sont préparés par l'Administration, je vous le rappelle et pas par les Cabinets politiques et que donc, selon le principe habituel qui est respecté à Mons de l'indépendance de l'Administration par rapport au Collège et aux instances politiques, effectivement, nous n'avons pas plus d'informations que vous en la matière et donc on peut y être extrêmement attentifs et on le sera mais si vous savez nous donner l'information en amont et éviter d'attendre le jour du Conseil pour nous le communiquer, je pense que ce serait plus constructif pour tout le monde même si l'erreur et la faute en l'occurrence sont de notre côté. Voilà, alors une communication de service complémentaire avant d'entamer nos travaux pour vous dire que le point 62 est remis, c'est Mme KAPOMPOLE et qu'il y a également une interpellation conjointe de MM. Maxime POURTOIS et Lionel BONJEAN relative à la

ducasse de Spiennes à laquelle je répondrai tout à l'heure et alors un dernier mot, mes chers collègues, pour vous indiquer que, sans vouloir faire pression sur qui que ce soit, compte tenu de la visite royale qui se déroule demain dans notre Ville, nos services doivent travailler ce soir encore à l'Hôtel de Ville et donc si nous pouvions veiller à aller droit au but dans nos interventions respectives qu'elles soient de l'opposition ou de la majorité pour éviter à nos services de travailler trop tard ce soir, je pense que ce serait particulièrement apprécié. Ceci étant dit, je vous propose d'entamer notre ordre du jour.

1^{er} objet : POLICE- CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des Martyrs à Jemappes. GEP 6002/JE/91

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du Hautbois à Mons. GEP 6002/187

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Mac Donald à Jemappes. GEP 6002/JE/85

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Croisette à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Vincent Van Gogh à Cuesmes. GEP 6002/CU/OD

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Réglementation du stationnement - Rue de l'Église à Obourg. GEP 6002/OB/19

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Réglementation du stationnement - Rue de la Petite Guirlande à Mons. GEP 6002/284

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Réglementation du stationnement - Rue du Trieu à Mons. GEP 6002/363

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Création d'un emplacement PMR - Rue des Trois Coulons à Cuesmes. GEP 6002/CU/87

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

j) Création d'un emplacement PMR - Rue Croisette à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTÉ à l'unanimité - 10^{ème} annexes

k) Réglementation du stationnement - N6 - Avenue Victor Maistriau à Mons. GEP 6002/228

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous n'avez reporté aucun point du point 1, pour être certaine, parce que comme on ne les cite pas tous. Je ferai référence au point 1) k) qui concerne la réglementation de stationnement avenue Maistriau à Mons. Comme nous en avons déjà discuté en Commission, il s'agit de permettre un stationnement à cheval sur la voirie et sur le trottoir pour répondre à un besoin ponctuel lié notamment, d'après les constatations que j'ai pu faire moi-même à cet endroit, au besoin d'une école de danse dont les parents viennent chercher les enfants et se garent sur le trottoir pour éviter de devoir se garer plus loin. D'autres stationnements sont cependant disponibles que ce soit plus tôt dans la rue ou bien de l'autre côté de la chaussée, facilement accessible via un passage pour piétons bien aménagé. Par ailleurs, c'est une chaussée pour laquelle il y a déjà 7 voies de circulation qui sont réservées aux voitures, il y a 2 larges espaces qui sont réservés au stationnement aussi voitures, il y a 2 trottoirs tout à fait corrects, cependant à cet endroit, il n'y a aucun aménagement prévu pour les cyclistes alors que la voirie est très large. Donc, dans cette réflexion, nous sommes inquiets parce que, si on met en place des stationnements à cet endroit, cela ne permettra plus d'avoir la place pour faire une piste cyclable continue. L'intérêt d'avoir une piste cyclable continue à cet endroit, c'est de permettre d'avoir un itinéraire qui irait de Mons intra muros jusque Nimy où il y a déjà une piste cyclable sur le trottoir à partir du carrefour du Chemin de la Procession donc ça nous paraît très important à cet endroit d'avoir ce type d'aménagement. Si on y fait des stationnements à cet endroit, ce ne sera pas possible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, nous avons bien entendu votre remarque lors de la Commission. Ici, le souci que nous rencontrons et qui a justifié le dépôt de ce dossier, c'est qu'il y a une situation de fait où les automobilistes stationnent leur véhicule sur la voirie, on a un trottoir qui est considéré comme étant suffisamment large puisque, de mémoire, il fait 3m de large que pour permettre, à titre exceptionnel, puisque ce n'est vraiment pas dans les habitudes de la Police d'encourager ce comportement, de prendre un règlement autorisant le stationnement à cheval. J'ai, suite à votre intervention, demandé à

la Police de revérifier les dimensionnements de la voirie pour voir si une piste cyclable pouvait à terme être créée, donc le travail a été fait, je n'ai pas encore eu le retour aujourd'hui vu que la Commission a eu lieu vendredi soir et donc si la possibilité se dégage à un moment donné, on le fera mais ici il s'agit de régulariser une situation de fait et d'éviter tout souci sur la voirie en tant que telle en permettant le stationnement à cheval sur le trottoir sans néanmoins, bien entendu, perturber la circulation piétonne. J'attends le retour, si bien entendu on a la possibilité de créer une piste cyclable à un moment donné, on le fera et j'attends la réponse de la Police administrative à cet égard.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais nous regrettons malgré tout que plusieurs décisions du Collège soient guidées par des situations irrégulières, que finalement on régularise, que ce soit pour les bornes pour la rue Neuve, guidés par des comportements aussi qui sont inadéquats pour lesquels on décide de mettre des bornes et ici, il y a de nouveau des comportements inadéquats et donc on décide de régulariser. Je ne pense pas que ce soit un bon message à envoyer aux citoyens et étant donné l'absence de certitude pour la possibilité d'avoir les deux types d'aménagement, nous voterons non pour ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, la position du Collège est de faire preuve de pragmatisme dans une zone qui est densément peuplée et où les habitations sont généralement pourvues de véhicules, donc, compte tenu des difficultés que nous rencontrons en la matière, nous souhaitons effectivement régulariser cette situation de fait sans quoi nous porterions préjudice aux habitants qui résident dans le quartier et qui auraient certainement de grosses difficultés à garer leur véhicule si nous agissions autrement et donc nous allons essayer de concilier les deux points de vue mais donc je comprends votre position, donc c'est un vote négatif pour le point k) concernant le groupe Ecolo.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

1 NON : Mme MARNEFFE

ADOPTE - 11^{ème} annexe

1) Instauration d'un passage pour piétons - N90 - Chaussée de Binche. GEP 6002/33

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

m) Abrogation d'une zone de chargement/déchargement - Rue des Trois Hurées à Jemappes. GEP 6002/JE/143

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

n) Abrogation d'une zone de chargement/déchargement - Rue André Masquelier à Mons. GEP 6002/242

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

o) Instauration de sens uniques limités - Avenue de Jemappes à Mons. GEP 6002/202

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

2^e objet : Conseil communal. Commissions. Changement entre deux Conseillers communaux dans la Commission de l'Éducation, des Bibliothèques, de l'Extrascolaire et de la Jeunesse et la Commission des Travaux et de l'Environnement. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

3^e objet : Attribution de nom à une nouvelle voirie à la rue du Camp à 7034 Mons (Obourg) : Clos Saint-Macaire. Population

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

4^e objet : Approbation du règlement communal des primes à la sécurisation des habitations (juillet 2013-décembre 2013). Prévention 3.2013.15

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous en avons discuté en Commission et donc j'avais demandé quelle était la position du Collège. Il y a un budget de 7.000 euros qui est attribuable à cette possibilité de prime, que fait-on si par exemple au mois d'octobre ou plus tôt le budget est épuisé, est-ce que les demandes sont reportées à l'année d'après ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, c'est un budget de 7.000 euros qui est à multiplier par deux sur base annuelle puisqu'on parle ici d'une base semestrielle, donc ça fait un budget annuel de 14.000 euros qui permet des interventions qui sont au nombre d'une soixantaine puisque l'intervention par citoyen bénéficiaire est de l'ordre de 250 euros. Vous dire également que la politique en la matière fait qu'il y a un contact qui est pris systématiquement par le service de techno-prévention après chaque cambriolage mais que bien entendu, tout citoyen qui le souhaite peut, sur base préventive, contacter le service, demander son passage et de toute manière il faut un passage préalable pour bénéficier de la

prime même indépendamment d'un cambriolage. Il y a eu pour votre information, 270 sécurisations d'urgence suite à ces difficultés rencontrées par des concitoyens en difficultés sociales en 2012, au-delà des interventions en cas de vols et le cas de figure que vous évoquez d'une insuffisance budgétaire en fin d'exercice parce que trop de demandes seraient parvenues au service, n'est encore jamais advenu donc c'est une difficulté que nous n'avons pas encore rencontrée, le cas échéant, nous adapterions le budget dans le cadre du plan de sécurisation que nous négocions avec les autorités fédérales et régionales. Mais donc c'est un cas de figure qui n'est pas encore arrivé, ce qui prouve que le budget disponible semble suffisant en tous cas à ce stade.

ADOpte à l'unanimité - 18^{ème} annexe

5^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre d'entreprises design : création d'une aile contemporaine – Information au Conseil de la décision du Collège Communal d'approbation de l'addenda n°2 au cahier spécial des charges relatif au marché de travaux. MP E/2013/Conv. design.ptie contemporaine/AB

ADOpte à l'unanimité - 19^{ème} annexe

6^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre de Design – Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avenant 3. MP E/2010/Conv.P3/ Design.Auteur de projet

M. John BEUGNIES, Conseiller : Il n'y avait pas de dossier donc nous demandons le report du point et si ce n'est pas possible, nous allons nous abstenir, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vais vous l'expliquer en deux mots puisque c'est un point purement technique. C'est un point relatif, on vérifie ce qu'il en est du dossier mais c'est un point lié à un avenant à la mission d'auteur de projet pour la création du Centre de Design, vous savez ce dont il s'agit, c'est la transformation du mess des officiers en Centre de Design dans le cadre des fonds européens et de la subsidiation européenne et wallonne en la matière à hauteur de 90%. Simplement vous indiquer que dans le cadre de la préparation du dossier comme ce bâtiment était occupé à l'époque, toutes les investigations préalables n'ont pas pu être menées dans le détail parce que sans quoi cela aurait été problématique compte tenu de l'occupation des lieux et après coup et après que ces lieux aient été vidés, des investigations complémentaires ont eu lieu et ont donné lieu à des correctifs techniques. Par exemple, un plancher qu'on pensait être en bois est un plancher qui s'avère être en béton avec des modifications sur le plan de la stabilité, des études complémentaires à mener et donc ici, il s'agit d'études complémentaires dans le cadre de la mission d'auteur de projet et qui portent

sur un montant de l'ordre de 16.000 euros sur un budget de plusieurs millions au total. Je vais dire c'est quand même quelque chose d'assez anecdotique. Voilà, je ne sais pas si cela appelle à difficultés particulières. Bien, donc abstention PTB.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 20^{ème} annexe

7^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Mission d'Auteur de projet - Marché complémentaire pour la Scénographie – Approbation de l'avenant 1. **SOUS RESERVE** MP Conv.Ursulines/ AP-Scénographie/ OS

REMIS

8^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine UNESCO – Les minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon et aménagement de ses abords directs – Approbation de l'avenant 5. **SOUS RESERVE** MP E/Conv/778.105. VD

REMIS

9^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine UNESCO – L'Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Scénographie – Modification du mode de passation du marché - Approbation. MP E/Conv/P1- OITC-Scéno

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce point 9, Mme MARNEFFE a fait sa remarque tout à l'heure. Il s'agit d'une erreur arithmétique qui a été constatée au niveau de l'estimation du projet et pour lequel il fallait revoir l'article 2 et imputer une dépense pour laquelle la correction a été faite, dans le cadre des travaux de l'Office d'Informations Touristiques et Culturelles, travaux qui sont financés par les fonds européens également, donc subsidiés à hauteur de 90%. C'est simplement une erreur de calcul qui a été intégré dans le dossier, Mme MARNEFFE. Vous avez un souci ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Etant donné que le point était remis, je n'avais pas noté d'aller vérifier quelle avait été notre position le 25 mars et je n'ai pas pu aller faire cette vérification-là. Alors, si on pouvait mettre la même position que celle que nous avons prise le 25 mars, je sais bien que c'est peut-être un petit peu inhabituel mais ça paraît logique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais non, ça va, on va vérifier. Ok pas de difficulté on vérifiera dans le PV du Conseil du 25 mars.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

1 abstention : Mme MARNEFFE

ADOPTE - 21^{ème} annexe

10^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Marché de services relatif à l'exploitation du futur Centre de Congrès à Mons - requalification du marché de services en concession de service public. **SOUS RESERVE MP**
Conv/Congres Exploitation

REMIS

11^e objet : Reconnaissance de Mons comme centre touristique. Gestion Territ. et Économique.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de la possibilité d'avoir une reconnaissance pour Mons en tant que centre touristique et donc de lui donner par là la possibilité aux commerçants du Centre-Ville d'ouvrir le dimanche ou en tout cas tous les jours de la semaine. Notre position, c'est qu'on donne des maigres armes à David pour lutter contre un Goliath que cette même majorité a mis en place, une arme qui n'est ni plus, ni moins que de permettre aux employeurs de déroger aux acquis sociaux que sont le repos dominical et les heures de travail. Une décision que même si elle est non obligatoire va in fine pressuriser les petits indépendants qui, pour concurrencer les chaînes, se verront forcés de suivre. Avez-vous en corollaire pensé aux armes telles que ouverture des crèches pour permettre aux travailleurs de se libérer dans de bonnes conditions ? Par ailleurs, cette proposition a été prise sans concertation préalable avec les associations de commerçants, l'Union des Classes Moyennes, les syndicats. Nous n'allons pas voter contre ce point, nous

allons seulement nous abstenir parce que si une concertation avec les commerçants a lieu pour trouver quelques moments exceptionnels d'ouverture dominicale ou tardive, je dirai pourquoi pas ? Mais, en l'absence de concertation préalable et de vraiment éventuellement de référendum auprès des commerçants pour connaître leur position, nous préférons ne pas voter ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE, puis M. ANDRE et M. BEUGNIES.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sur le principe de centre touristique ; la seule chose, je suis toujours un peu effaré de voir qu'autant on est capable d'organiser certains grands événements, je parle par exemple du match Belgique-Ecosse, mais qu'on amène 3, 4, 5.000 personnes ici sur la Grand'Place et c'est très bien, j'en étais, mais qu'on est toujours incapable de gérer les effets secondaires de ce genre de manifestations. Car s'il y a 4 à 5.000 hommes sur la Place, il y a 4 à 5.000 vessies qui doivent se délibérer après quelques verres de bière. Et donc, on en a déjà parlé....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, je ne vois pas le rapport avec le point !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Centre touristique, si parce qu'on veut faire venir des touristes mais il n'y a pas de toilettes pour les recevoir !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais cela n'a rien à voir. Nous sommes vraiment ici dans un point purement commercial lié au dossier administratif, on peut en discuter si vous le souhaitez, mais...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : bon, en tout cas, je le dis mais il y a un problème.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, moi je vais prendre le problème différemment, qu'avez-vous envisagé comme possibilités de faire de la promotion auprès des commerçants pour qu'ils adhèrent à l'ouverture du dimanche ? Je sais que c'est une initiative Ville, c'est ce qui nous a été dit en Commission mais si on se lance sur un projet comme celui-là et que malheureusement les commerçants ne suivent pas de manière imposante, ça risque de capoter, ça risque de donner une image négative à ce moment-là en fait.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Le but clairement annoncé de la reconnaissance de Mons comme centre touristique est de supprimer, pour les commerçants de l'intra muros uniquement, les règles en vigueur en matière de jour de repos et d'heures d'ouverture. La question est de savoir si les commerçants sont demandeurs car ils pourraient considérer ces changements comme une contrainte s'ils n'ont pas été consultés. Selon nous, les règles existantes permettent aux commerçants à la santé plus fragile ou en fin de carrière de profiter

d'un jour de repos bien nécessaire sans risquer de perdre des clients, ce qui ne sera évidemment plus le cas sans ces règles. Dès lors, même si aucun commerçant ne sera obligé de travailler 7 j/7, il sera tenté de le faire au risque de nuire à sa propre santé. D'autre part, selon que votre commerce est situé extra muros ou intra muros ; vous devrez suivre les règles actuelles ou pas. Ainsi, certains commerces devront fermer leur porte à 20h et d'autres pas, simplement en fonction de leur implantation géographique. Cela est pour nous discriminatoire. Nul doute que le but de la Ville est de concentrer l'activité économique dans le centre historique, du coup, permettez-nous de douter des retombées économiques de Mons 2015 pour les commerçants de Jemappes, Flénu, Cuesmes ou Ghlin, par exemple. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : J'ai un peu de mal à comprendre la position de certains de mes collègues parce que régulièrement à ce Conseil, nous votons une série de points relatifs à des points Convergence et autres, notre Ville s'embellit, notre Ville a un atout touristique et culturel phénoménal, si on ne donne pas aussi la possibilité à nos commerçants qui doivent lutter aussi contre des grandes enseignes, à l'extérieur de la Ville, justement de se positionner sous d'autres créneaux, justement demain, pour un petit commerçant le fait de pouvoir ouvrir justement le dimanche quitte même à récupérer son jour à un autre moment, c'est peut-être une réflexion à avoir mais c'est une possibilité, une opportunité énorme. Nous avons une Ville magnifique où les touristes sont de plus en plus nombreux le week-end et qui malheureusement trouvent portes closes. Donc, je ne comprends pas trop parfois le fait de voter certains points sur l'embellissement de la Ville et de ne pas en profiter.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Une dernière intervention, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il ne faut pas tout mélanger parce que la législation actuelle permet déjà d'ouvrir le dimanche, elle impose juste un jour de repos hebdomadaire, c'est-à-dire que si les commerçants souhaitent collectivement adapter et tous ouvrir le dimanche et fermer un autre jour sur la semaine, ils peuvent déjà le faire avec la législation actuelle. Et ce que nous regrettons, ce n'est pas nécessairement l'idée, c'est le fait de ne pas avoir concerté les commerçants pour savoir ce que eux veulent et pourquoi le faire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, voilà un débat fort intéressant. Effectivement, la démarche qui est celle du Collège aujourd'hui est de pouvoir favoriser l'essor du commerce du Centre-Ville de Mons. C'est un débat que nous avons eu à plusieurs reprises dans cette Assemblée, nous avons tous et toutes constatés les difficultés qui étaient celles du commerce, que ce soit des petits commerces ou des grandes enseignes, la crise est bien présente pour nos

commerces du Centre-Ville comme pour tous ceux qui sont situés par ailleurs en Belgique et en Europe, les travaux font leurs effets également dans certains axes avec des difficultés additionnelles et, par ailleurs, il y a une concurrence naturelle qui se développe non seulement entre le cœur de Mons et les centres commerciaux de périphérie mais également entre Mons et d'autres Villes environnantes et notamment des Villes comme Lille et demain comme La Louvière qui dispose d'un projet commercial dans son cœur, comme Charleroi qui en a également un, comme Bruxelles, etc. Et donc, l'objectif du Collège est de favoriser le développement commercial en Centre-Ville, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé un plan global d'intervention au mois de mai dernier qui était un plan transversal reprenant toute une série d'initiatives dans bien des domaines, que ce soit en terme de mobilité avec l'extension de l'offre de stationnement, avec la gratuité du parking le samedi, que ce soit en terme de sécurisation, de propreté, en matière de fleurissement et d'embellissement du Centre-Ville, que ce soit en matière de communication et en matière d'organisation d'événements mais aussi et c'était indiqué à l'époque dans la volonté de pouvoir étendre les horaires d'ouverture des commerces du Centre-Ville et même favoriser l'ouverture dominicale. Pourquoi ? Parce que compte tenu de cette concurrence qui existe actuellement, il est important que le Centre-Ville puisse se comporter comme un acteur économique lui-même concurrentiel. Et ce n'est pas en fermant à 17 h 50 comme le font la plupart des commerces en ce compris les grandes enseignes, y compris le vendredi et le samedi qui sont des jours phares pourtant pour l'activité commerciale que l'on peut décemment concurrencer des centres commerciaux et des villes concurrentes et donc là, à cet égard, il y a un message que le Collège a toujours envoyé depuis plusieurs années aux commerçants du Centre-Ville, leur indiquant qu'au-delà des lamentations qui sont stériles par rapport à la concurrence des centres commerciaux, il y a aussi un minimum de dynamisme à mettre en œuvre dans le cœur de la Ville et ça c'est de la responsabilité de chacun. Et donc, la démarche qui est la nôtre aujourd'hui, c'est celle qui vise à fixer un cadre, le cadre c'est la reconnaissance par l'autorité fédérale de Mons comme centre touristique. Pourquoi limiter au Centre-Ville ? Parce que simplement il y a une loi qui régleme tout cela et cette loi insiste sur le fait que les quartiers qui sont reconnus ou reconnaissables doivent bénéficier d'un caractère touristique et que donc à Mons et dans le Grand Mons et plus particulièrement le centre de la Ville qui peuvent mettre en avant ce type de qualité et puis, par ailleurs, je rappelle que cette démarche est une démarche qui est tout à fait volontaire. Et par ailleurs, elle n'est pas neuve. Régulièrement, quand le Collège propose des dérogations au repos hebdomadaire à l'occasion

d'activités diverses, je pense à la Fête du Chocolat, la Ducasse de Messines, aux soldes, aux fêtes de fin d'année, il appartient librement à chaque commerçant d'ouvrir ou de ne pas ouvrir indépendamment de toute pression et je connais peu de commerçants qui sont soumis à quelque pression que ce soit par rapport au comportement de leurs collègues, comme indépendant, c'est bien connu, ils ont un certain tempérament et une capacité à analyser leur situation indépendamment de celle des autres. Mais bon, ça c'est la réalité telle qu'on la constate aujourd'hui. Alors, pour le moment, la réglementation qui existe permet 15 dérogations au repos hebdomadaire, ces dérogations sont accordées tantôt sur des lieux très délimités, ça peut être un centre commercial voire même un magasin, à des moments qui ne sont absolument pas réguliers et donc on ne crée pas d'habitude au niveau du grand public et donc on ne crée pas de valeur ajoutée sur le plan du chiffre d'affaires commercial. Et en agissant de la sorte, espérant voir Mons reconnue à l'instar d'autres villes dans le pays et même en Wallonie, je vais dire Tournai bénéficie du même statut, Bastogne, Dinant, etc. nous ne serions pas la seule ville en Wallonie à ne pas bénéficier de ce statut, notre objectif c'est de faire en sorte de magnifier et de profiter des avantages fournis par notre centre historique, notamment de l'offre touristico-culturelle qui se développe et dans la perspective de 2015, de permettre aux commerçants de ne plus avoir de contrainte par rapport à l'ouverture dominicale. Nous estimons que pour une Ville frontalière comme Mons, ça peut être un atout parce qu'il y a un public français qui se rend nombreux dans notre Ville, il peut aller soit aux Grands Prés, soit au Centre-Ville actuellement, si demain, effectivement, le Centre-Ville peut mettre en avant cet avantage puisqu'il serait le seul à en bénéficier, et bien ça peut être un facteur de redressement pour l'activité commerciale, un facteur d'attractivité pour de nouvelles enseignes et encore une fois, il est libre à chacun d'en bénéficier ou non. Alors, quant à la question de savoir s'il y a une concertation, qui a eu lieu, deux éléments de réponse. Le premier c'est que oui la concertation a débuté, elle a débuté maintenant voici deux bons mois, elle se fait enseigne par enseigne mais elle n'est pas terminée, elle doit se poursuivre. Nous avons encore du temps devant nous puisque avant que l'autorité fédérale ne statue sur cette reconnaissance, il y aura encore du temps qui passera. Par ailleurs, il est évident qu'une concertation avec les associations des commerçants devra être menée de manière plus exhaustive encore que celle que nous menons enseigne par enseigne actuellement et qui porte à la fois sur l'opportunité d'une ouverture dominicale régulière et à la fois sur l'extension des heures d'ouverture en soirée, notamment le vendredi et le samedi soir où nous souhaitons voir des magasins fermer plus tard, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes, je prendrai

l'exemple de Namur où désormais le jeudi soir il y a des nocturnes organisées dans le Centre-Ville jusqu'à 20h par les commerçants et nous estimons que c'est un bon exemple que nos commerçants devraient suivre s'ils veulent pouvoir se renforcer. Et donc, voilà, la Ville fixe un cadre, c'est un cadre qui peut avoir des effets positifs sur le chiffre d'affaires à la fois des grandes enseignes mais aussi des petits commerces, libre à eux de pouvoir développer un jour compensatoire de fermeture pour ne pas travailler 7 j/7, cet objectif n'étant pas évidemment celui poursuivi par le Collège, notre objectif c'est d'optimiser les rentrées financières pour les commerçants en ce compris les petits commerces durant des jours où la concurrence est moindre et le dimanche est évidemment un jour privilégié surtout quand on a une zone de chalandise comme Mons qui, je le répète, va au-delà de la frontière et touche des centaines de milliers de clients potentiels. L'objectif c'est aussi de pouvoir favoriser la réussite de Mons 2015 et faire en sorte que les commerçants bénéficient de retombées maximalisées par rapport à tous les événements qui auront lieu en 2015 et notamment le week-end, que ce soit le soir de fêtes d'ouverture, de clôture, les animations en Centre-Ville, que ce soit des grandes expositions qui draineront certainement du monde à l'occasion des week-ends et notamment des dimanches tout en bénéficiant d'une infrastructure de parkings en surface qui sont des emplacements de parking mis à disposition gratuitement le dimanche, nous estimons qu'il y a là autant d'occasions que possible de faire en sorte que les commerçants en retirent un certain profit sans parler bien entendu des retombées sur le tissu horeca de notre Ville, donc c'est la raison pour laquelle le Collège a souhaité déposer ce dossier de candidature auprès des SPF Classes Moyennes et Emplois. Bien entendu, tout cela encore une fois je le répète et je terminerai par là, repose sur une base volontaire, personne n'est contraint en la matière et la concertation dira si ça doit se faire d'une manière ou d'une autre et si ça se fait, si ça se fait chaque dimanche, un dimanche par mois ou selon d'autres modalités, ça c'est la concertation qui le dira mais nous souhaitons profiter de la fenêtre d'opportunité qui existe actuellement avant le renouvellement des instances fédérales puisque le Gouvernement termine tout doucement son travail d'ici aux prochaines élections, nous pensons qu'il est important compte tenu des mois d'instruction qu'un tel dossier nécessite d'avoir une décision d'ici là et ensuite, les commerçants décideront s'ils avancent ou non dans cette direction. Voilà le sentiment du Collège. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je trouve aussi que cela participe à la sécurisation de la Ville parce que quand les commerçants sont ouverts, il y a un petit peu plus de chalands et ça permet aussi bien entendu à tout un chacun de se sentir plus en sécurité. Je voulais vous

donner un exemple parce qu'il y a plus de 20 ans déjà, je suis allé au Canada, à Sherbrooke qui est une ville de la dimension de Mons où là les centres commerciaux sont vraiment plus nombreux que chez nous, une ville comme la nôtre il y a environ 5 centres commerciaux comme les Grands Prés ouverts tout autour de la Ville et la réponse des petits commerçants du Centre-Ville c'est la suivante : ils ouvrent de 11h du matin à 23h le soir, tous les jours y compris le dimanche, c'est la seule réponse qu'ils ont pu trouver pour être concurrentiels par rapport aux grandes surfaces et ça marche. Voilà, c'est un exemple à suivre. Je félicite le Collège par la même occasion.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous n'avez pas répondu, par exemple, sur l'argument par rapport aux crèches. Dans des villes comme Sherbrooke, au Canada, les crèches sont ouvertes dans les mêmes conditions pour permettre aux commerçants justement de pouvoir gérer à la fois leur vie familiale et leur vie professionnelle.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, donc, les crèches s'adressent au plus grand nombre. Si on prend les commerçants du Centre Ville, on vise là une partie qui est quand même relativement infime par rapport au nombre d'employés et de travailleurs dans notre Ville. Il y a 40.000 travailleurs à Mons, les commerçants visés, ici, potentiellement représentent quelques pourcents au maximum de l'offre disponible. Alors, si nous avançons dans ce cadre avec une autorisation qui nous est fixée par le Fédéral et que nous avons une marque d'intérêt des commerçants, nous négocierons avec eux toutes les mesures d'accompagnement nécessaires pour permettre de faire en sorte que les travailleurs puissent développer une activité professionnelle le dimanche sans contrainte en tout cas en les minimisant mais, ici, encore une fois, nous fixons le cadre de départ, nous négocierons avec les commerçants. Si les commerçants sont d'accord, il y a certainement toute une série de mesures d'accompagnement, vous en citez une, il y en a certainement beaucoup d'autres qui devront être prises pour favoriser ce développement et faire en sorte que cela se passe le mieux du monde, en ce compris pour les travailleurs concernés. Voilà. CDH ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, moyennant l'accompagnement que vous avez évoqué, donc, qu'on ne vienne pas nous dire après, dans un an, un an et demi qu'on ne fait pas d'accompagnement justement ou amener du parking payant le dimanche ou tout autre solution à ce moment-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le Collège ne va pas vraiment dans cette direction.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On ne sait jamais.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous rassure. Ecolo ?

M. Catherine MARNEFFE, Conseillère : abstention. Nous aurions préféré une concertation préalable.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 abstentions : Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 22^{ème} annexe

12^e objet : ASBL GESTION CENTRE-VILLE. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/GCV

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

13^e objet : ASBL GESTION CENTRE-VILLE. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012/GCV

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous passons aux points de Mme l'Echevine Catherine HOUDART.

13^e objet bis : Par urgence. Protocole. Citoyen d'honneur. Proposition. Cellule Événements

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

14^e objet : Modification de l'horaire des élèves de l'école communale fondamentale de Nouvelles, rue du Comte, implantation sectionnaire de Ghlin, Sentier du Vicair. 8^e/1^e 49-4

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

15^e objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE. Compte et bilan 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

16^e objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE. Budget exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

17^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2012.

a) Notre-Dame de Messines à Mons. Avis. GF 79001

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

b) Sainte-Waudru à Mons. Avis. GF 79002

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

c) Saint-Nicolas en Havré à Mons. Avis. GF 79003

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

d) Sacré-Cœur à Mons. Avis. GF 79004

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

e) Sainte-Elisabeth à Mons. Avis. GF 79005

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

f) Saint-Rémy à Cuesmes. Avis. GF 79006

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

g) Saint-Martin à Hyon. Avis. GF 79008

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

h) Sainte-Waudru à Ciply. Avis. GF 79009

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

i) Saint-Martin à Obourg. Avis. GF 79010

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

j) Saint-Denis en Brocqueroye. Avis. GF 79011

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

k) Sainte-Vierge à Nimy. Avis. GF 79012

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

l) Saint-Martin à Ghlin. Avis. GF 79013

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

m) Saint-Ghislain à Harmignies. Avis. GF 79015

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

n) Saint-Martin à Harveng. Avis. GF 79016

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

o) Saint-Martin à Havré. Avis. GF 79017

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

p) Saint-Léger à Havré-Ghislage. Avis. GF 79018

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

q) Sainte-Barbe à Flénu. Avis. GF 79019

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

r) Saint-Martin à Jemappes. Avis. GF 79020

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

s) Saint-Martin à Maisières. Avis. GF 79021

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

t) Saint-Vincent à Mesvin. Avis. GF 79022

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

u) Saint-Brice à Nouvelles. Avis. GF 79023

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

v) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien. Avis. GF 79024

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

w) Saint-Amand à Spiennes. Avis. GF 79025

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

x) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. Avis. GF 79026

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème}

18^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2012

a) Jemappes. Avis. GF 79027

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

b) Mons. Avis. GF 79029

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

c) Ghlin. Avis. GF 79014

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

d) Cuesmes. Avis. GF 79007

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

19^e objet : CULTE PROTESTANT. Reconnaissance de la paroisse protestante et évangélique de l'Armée du Salut à Quaregnon. GF

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

20^e objet : Garantie, à concurrence de 50.000 euros, d'une ouverture de crédit de 150.000 euros. Durée 1 an – contractée par la Société Coopérative à finalité sociale AVOMARC, auprès de la SCRL à finalité sociale CREDAL. Approbation. Gestion f. C/Garant/Avomarc

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

21^e objet : Passeports et titres de séjour biométriques. Convention avec l'État fédéral. Population

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le point de M. l'Echevin SAKAS. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous n'allons pas voter contre ce point puisque le but est d'obtenir les subsides du Fédéral pour financer une partie du coût d'achat du matériel nécessaire pour délivrer des passeports biométriques. Cependant, sur le fond, nous

considérons que tout contrôle reposant sur des données biométriques constitue une atteinte à la vie privée puisque les empreintes digitales constituent des données biométriques morphologiques qui permettent d'identifier des traits physiques spécifiques propres à chaque individu, ce qui porte atteinte aux droits fondamentaux s'il en résulte une surveillance généralisée des individus qui pourraient permettre de tracer chacun dans le monde réel. Donc, on s'abstient. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, abstention PTB. L'objectif qui est recherché... M. l'Echevin, vous voulez dire un mot.

M. Achile SAKAS, Echevin : C'est confidentiel de toute façon et c'est pour la protection des gens avec tout ce qui se passe à l'heure actuelle, donc, je ne vois pas pourquoi vous vous abstenez.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, donc, chaque groupe à la liberté de voter comme il le souhaite mais M. l'Echevin est convaincu par son point, donc, voilà. M. BEUGNIES, vous souhaitiez rajouter quelque chose.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je comprends très bien ce que M. l'Echevin veut dire. Vous me direz que si on n'a rien à se reprocher, il n'y a pas de problème mais cela est vrai uniquement si nous sommes censés vivre en démocratie. Imaginez dans un futur proche ou éloigné, on ne sait pas ce que le futur nous réserve, que la Belgique devienne une dictature un état fasciste par exemple, c'est vraiment très facile, oui, vous pouvez en rire, tout à fait, il n'y a pas de soucis, vous pouvez en rire mais je tiens quand même à vous rappeler qu'en Grèce, avec la situation économique et sociale actuelle qui est terrible pour les gens, vous avez un parti qui s'appelle l'Aube Dorée qui est en train d'organiser des bastonnades auprès des jeunes progressistes en Grèce sous les yeux du Gouvernement qui ne réagit absolument pas. Alors, l'état fasciste n'est pas si loin qu'on le pense, donc, voilà, c'était juste ma réflexion, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques mots. D'abord, on ne rigole pas, c'est un point sérieux. Ensuite, il s'agit, ici, de renforcer les mesures de sécurité pour lutter contre la fraude aux papiers, l'Echevin pourrait vous en parler longuement. Il a lui-même dû faire face à quelques situations problématiques au cours des dernières semaines où des confusions sur base de photos d'identité et de noms qui ne correspondaient pas ont été découvertes au sein de ses services. Il est clair que les mesures qui sont proposées ici ont pour but de mieux lutter contre ces tentatives de fraude sachant que de toute manière, compte tenu de ce que vous dites, je dirai la crainte me semble d'une certaine manière infondée puisque l'identification

des citoyens est déjà une réalité bien entendu. Je veux dire que cette évolution vers la biométrisation ne changera rien. L'identification, elle est déjà en bonne et due forme, les fichiers sont là, ils sont dans les services de l'Etat civil et de population, au niveau fédéral , au Ministère de l'Intérieur, etc. tout cela existe déjà. L'intention ici c'est clairement de lutter contre la fraude et de permettre d'avoir un renforcement des mesures de sécurité en la matière. Voilà, donc, c'est une abstention, M. BEUGNIES.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

2 abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 59^{ème} annexe

22^e objet : ASBL FC FLÉNU. Compte de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/2010/FC Flénu.

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

23^e objet : ASBL MONSPORTS. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

24^e objet : ASBL MONSPORTS. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

Entrée de Mmes MOUCHERON et DE JAER = 39 présents

25^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (15^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il y a quelques semaines, est passé au Conseil communal, un dossier disant que ce projet qui était en cours avait été arrêté pour des

problèmes de coloris de façades. Il y avait des oppositions entre la Ville et le Fonctionnaire délégué. Qu'en est-il à ce sujet-là ? Est-ce que les travaux ont repris ? Quelle est la décision qui a été prise ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous parlez du dossier « I love Mons » ? M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est cela, exactement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste un mot pour vous dire que c'est un dossier qui, effectivement relève du Fonctionnaire délégué et du maître d'ouvrage. Un accord a finalement été trouvé entre le Fonctionnaire délégué et l'entrepreneur et le maître d'ouvrage qui vise à maintenir le bâtiment en l'état mais en le modifiant légèrement sur ce qui concerne ses façades par l'ajout d'un coloris en ligne continue sur le bâtiment de nature plus claire. C'est un compromis qui a été trouvé entre le Fonctionnaire délégué et l'investisseur en présence des services communaux. Ca va ? Le point ne pose pas de problème en tant que tel ? M.

BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Il n'y avait pas de dossier mercredi, donc, soit, nous nous abstenons, soit nous demandons le report du point, si cela est possible. Je propose quand même à M. l'Echevin de présenter le dossier pour que chaque Conseiller puisse bien mesurer ce dont il s'agit.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est habituellement, chaque fois que l'on vend un bien, à la rue des Trois Boudins, il y a donc, l'aliénation qui se fait parcelle par parcelle. Ici, pour être précis, il y a une première quotité pour un appartement, un emplacement de voiture et une cave, c'est 79 dix millièmes pour une somme de 14.873 euros. La deuxième quotité, c'est un appartement, un emplacement de voiture, une cave, 74 dix millièmes de quotité et il y a pour 13.907 euros. La quotité 3, c'est un emplacement de voiture, une cave, un appartement, 77 dix millièmes, 14.412 euros. La quatrième quotité, c'est un appartement, un emplacement de voiture et une cave, 74 dix millièmes, ce qui représente 13.926 euros, voilà, donc, pour être très précis sur les quotités des appartements, des emplacements et des caves.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Monsieur l'Echevin. Juste une précision, donc, vérification faite, les dossiers sont bien présents. Je ne sais pas ce qui s'est passé, donc, à la fois celui-ci, celui que nous évoquions tout à l'heure pour lequel un membre du Conseil signalait que dans mes points, le dossier n'était pas présent. Ils sont dans les dossiers qui se trouvent derrière nous, alors, peut-être qu'il y a un souci lié au fait de la journée de la Commission de l'Echevin Marc DARVILLE qui je pense se fait le mercredi à 17h00, jour où

les dossiers doivent être transmis. Donc, il y a peut-être un petit souci de cette nature-là. C'est le jeudi ! Ecoutez, c'est une incompréhension dans notre chef en tout cas. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vous rappelle que j'ai un jour de congé politique par mois, cette journée, je l'ai prise mercredi passé et je parle bien de mercredi passé, je ne dis pas que les dossiers ne sont pas là aujourd'hui mais bon mercredi passé, ils n'y étaient pas, donc, c'est uniquement cela, en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Normalement, effectivement, ils doivent être déposés le mercredi, c'est que manifestement, ici, le service l'a apporté avec quelques heures de retard. M. ANDRE vous souhaitez prendre la parole.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Ne pourrait-on avoir, comme c'est le cas, pour le Conseil de Police, tous les dossiers qui arrivent sous format numérique, par mail, en fait, on les reçoit pour le Conseil de Police. Au niveau du Conseil communal, cela paraît impossible, manifestement, or, tous les dossiers sont quand même là normalement en temps et en heure.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On peut le faire pour les délibérations, pas pour tous les dossiers parce que vous voyez l'intégralité d'un dossier ce que cela peut représenter multiplié par le nombre de points à l'ordre du jour. Cela ferait du travail pour quelques agents communaux mais en tout cas pour les délibérations, là il n'y a pas de difficulté, on pourra l'envisager. M. BEUGNIES avait demandé la parole et puis M. DUFRANE.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, simplement, pour vous signaler que j'ai fait la demande, comme le stipule le nouveau règlement d'ordre intérieur qui était approuvé au mois de juillet, pour pouvoir avoir aussi de manière électronique les pièces. J'ai fait cette demande, il y a deux semaines, malheureusement, à ce jour, je n'ai pas encore eu de réponse, donc, évidemment, cela m'intéresse, vous pensez bien. Ce sera apparemment sur une adresse de la Ville de Mons qui me sera fournie avec les mots de passe, j'imagine. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le Service informatique prépare toutes les adresses des Conseillers pour le mois prochain et la réponse vous a été transmise ce jour par le Secrétariat communal, M. BEUGNIES, voilà. M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, pour répondre à certains Collègues dont j'avais attiré l'attention, si je me souviens bien, lors du premier Conseil, sur l'opportunité de numériser pour les Conseillers communaux tous les dossiers. Il m'avait été répondu à l'époque qu'on en reparlerait, en tout cas, soyez assurés que moi j'en reparlerai dans les prochains Conseils pour avoir une formulation un peu plus exacte de la mesure. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est une grande avancée qui va faire plaisir à plusieurs groupes aujourd'hui, donc, nous allons travailler sur la numérisation des délibérations pour l'ensemble des Conseillers. Laissez-nous un peu de temps pour pouvoir y parvenir mais je suis convaincu que les services font leur maximum pour faire en sorte qu'il en soit ainsi.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 63^{ème} annexe

26^e objet : Occupation de bâtiments communaux par la zone de police. Approbation de la convention. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

27^e objet : Maison communale de Cuesmes. CRMB et ACASA. Approbation des baux emphytéotiques. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

28^e objet : Régie Foncière – Acquisition de mobilier pour les CALVA. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. MP E/2013/RF/Calvas.Mobilier/RM

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Toujours la même chose, donc, abstention pour nous puisqu'il n'y avait pas de dossier mercredi, merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 66^{ème} annexe

29^e objet : Rue d'Havré, 29 à Mons – Travaux de toiture – Réfection des toitures plates. Approbation de la modification de l'imputation financière. MP 2013/RF/Rue d'Havré,29-toitures/BA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Faisant référence au débat que nous avons eu au Conseil communal du 15 juillet, nous souhaitons, éventuellement, avoir une adaptation du cahier des charges pour avoir une utilisation d'un matériau plus durable qui était le EPDM. Suite à notre débat, j'ai envoyé à M. DARVILLE, les renseignements à ce sujet-là. Etant donné que le point se représente, est-ce que vous avez, éventuellement, réfléchi à cette possibilité ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous remercie, en tout cas, Mme MARNEFFE.

J'ai bien reçu votre documentation qui était très intéressante, j'ai fait parvenir celle-ci aux services techniques et ils étudieront éventuellement la possibilité d'utiliser ces techniques au cas par cas. Ici, ce dossier est déjà passé, c'est juste une modification de l'imputation budgétaire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, le point est voté à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe

30^e objet : Ancienne Maison Communale de Flénu – Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2013/RF/Maison Cle Flénu/LF

M. John BEUGNIES, Conseiller : Pour les points 30, 31 et 32, pas de dossiers, abstention du PTB, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je reprends au point 30, moyennant l'abstention du PTB, pas de difficulté pour les autres groupes ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 68^{ème} annexe

31^e objet : Site de l'ancien Athénée de Jemappes – Stabilisation de l'immeuble patrimonial – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2013/RF/Athénée Jemappes.Stab/LF

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, en fait, de manière connexe à ce dossier, j'aurais voulu savoir où en étaient les discussions entre la Ville et la SPAPS par rapport à la rénovation urbaine sur Jemappes où il y a un intérêt de la SPAPS pour pouvoir faire un dossier commun avec le site de ce qu'on appelle l'école moyenne des filles et le site de l'Athénée qui appartient à la Ville depuis 1996, qui est effectivement en très mauvais état. Il paraît qu'il y a des personnes intéressées à l'idée de rénover l'ensemble du site.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine de l'Urbanisme va répondre au nom du Collège.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, en fait, pour faciliter l'analyse et surtout la conclusion du dossier, il avait été justement proposé en Collège de scinder les différents éléments du dossier et de ne pas avoir justement un projet commun qui était beaucoup plus difficile à mettre en œuvre sur le long terme mais des contacts sont toujours en cours pour essayer de trouver une solution la plus rapide possible avec le service de l'Urbanisme. Je pense qu'il y a encore eu certaines réunions avec la SPAPS et donc nous pourrions revenir sans doute vers vous avec une solution définitive par rapport au site.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ca va pour le point ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Un petit détail, en fait, les deux sites sont quand même fortement imbriqués l'un dans l'autre et le site de la SPAPS est constitué d'anciens RTG qui ne feraient certainement pas le bonheur des candidats acquéreurs d'un projet immobilier sur le site de l'Athénée actuel qui, j'imagine serait rasé par rapport à l'état des bâtiments qui sont en très mauvais état. Tout le monde est intéressé à l'idée d'avoir une solution globale, que ce soit la SPAPS, que ce soit j'imagine la Ville pour le cœur de Jemappes parce que là on est quand même dans le cœur de Jemappes ou que ce soit également l'école de promotion sociale qui occupe les locaux qui serait partante pour avoir un projet englobant l'ensemble du site. Mais si on scinde le projet, ça perd évidemment beaucoup de son charme, pour certains promoteurs qui auraient quand même là une superficie relativement conséquente en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, simplement vous rappeler que nous avons déterminé un périmètre de revitalisation urbaine. Effectivement, la volonté de la Ville est d'avancer mais si nous voulons être efficaces et avancer au plus vite, notre objectif c'était d'abord de nous concentrer sur le site de l'ancien Athénée. Et donc, c'est pour ça que nous

avons établi un périmètre, tous les bâtiments ne seront pas démolis parce que certains ont quand même un caractère intéressant sur le plan patrimonial et donc l'idée est de pouvoir quand même conserver ce qui peut l'être mais de ne pas être rébarbatifs si je puis dire, pour les investisseurs potentiels qui pourraient se présenter et donc voilà pour le moment, nous nous concentrons sur l'ancien Athénée. S'il y a une volonté de discuter et de dialoguer au niveau d'autres acteurs du site, la porte de la Ville est toujours ouverte mais en tout cas, il ne faut pas que ça freine la réalisation du dossier de revitalisation de l'Athénée par le biais d'acquisitions potentielles ou ce genre de choses qui pourraient générer des difficultés. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps sur ce dossier qui nous tient particulièrement à cœur et donc, nous voudrions pouvoir avancer au plus vite. Mais donc, s'il y a un intérêt dans votre chef ou de partenaires sur le site, n'hésitez pas à contacter Mme KAPOMPOLE de sorte qu'on puisse en informer le Collège et voir comment on peut intégrer l'ensemble des acteurs sur le site. M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Conseiller : Juste confirmer comme l'ont dit le Bourgmestre et l'Echevine de l'Urbanisme que nous mettons dans ce dossier la vitesse supérieure parce que ce site a été laissé beaucoup trop longtemps à l'abandon. Nous étudions toutes les pistes, il y a la semaine prochaine ou dans 15 jours une réunion qui est d'ailleurs prévue entre la Régie Foncière et les services de l'Urbanisme pour étudier tous les scénarii possibles mais il faut absolument avancer vite dans ce dossier maintenant.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Moyennant l'abstention du PTB, est-ce qu'il y a des souhaits d'autres groupes de ne pas voter favorablement ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAEPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 69^{ème} annexe

32° objet : Halle d'Hyon – Réaffectation du bâtiment – Aménagement de terrains de sports + éclairage. Approbation du cahier des charges revu. MP 2012/RF/764.Halle d'Hyon/LF

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Lors du Conseil communal du 17 décembre, nous avons voté abstention pour ce point parce qu'il s'agissait de créer des terrains de sports mais d'abandonner également un projet de skate park. Donc, en l'absence de projet à ce sujet-là, qui se serait représenté, je me trompe peut-être de dossier... Donc, il s'agissait de créer un hall à l'emplacement de l'ancien skate park d'Hyon...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ici, il s'agit de la description d'un terrain tel qu'il a été discuté avec Infrasports, ce terrain multi sports sera dédié à la pratique de plusieurs disciplines sportives, le mini-foot, le basket, le volley-ball, le tennis, le badminton. Je vous passe les détails techniques mais il y a eu récemment un comité d'accompagnement du projet avec les riverains de la halle. Le PV est finalisé et porté à la connaissance des participants pour approbation. Il y a eu élection d'un président et d'un secrétaire et le PV sera présenté au Collège puis au Conseil communal probablement en octobre. Voilà donc il y a bien un projet complet avec une consultation des riverains.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON puis Mme MARNEFFE.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je pense que l'idée c'est de savoir s'il y a un projet pour le skate park qui était prévu à Hyon puisque le but de la construction du skate park, c'était d'évacuer notamment les jeunes qui roulent aux abords d'une banque et qui font déclencher certaines alarmes. Je vois que le problème n'est pas résolu et donc je pense que l'idée c'était de savoir aussi s'il y avait un autre projet, ce qui était envisagé à un moment donné pour ce skate park. Moi, j'avais une question par rapport à la sécurisation et l'accessibilité du site d'Hyon et de savoir quand est-ce que les jeunes et les moins jeunes pourraient y accéder et au niveau de la sécurité, s'il était fermé et qui en aurait la garde ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour en revenir à ce que je voulais dire, il s'agissait d'une abstention parce que ce projet sonne le glas du projet de skate park à Hyon, voilà tout simplement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour ce qui est de la sécurité, cet espace sportif sera fermé à clef, grillagé, sécurisé et géré par un comité de citoyens, le fameux comité d'accompagnement dont je parlais tantôt et un bénévole sera désigné pour ouvrir et fermer le site. En ce qui concerne la piste de skate, nous avons repris le dossier en mains, nous avons rencontré de nouveau le comité des jeunes, nous avons, avec ce comité, identifié un terrain, c'est un terrain qui appartient aux Voies Hydrauliques. Nous avons rencontré le Directeur des Voies Hydrauliques pour proposer le rachat de ce terrain, nous les avons rencontré la semaine

passée, nous attendons dans le courant du mois de septembre une réponse. Donc, le projet n'est pas du tout tombé à l'eau, nous recherchons un endroit propice où il n'y aura pas de riverains pour ne plus mettre à mal les riverains à cause du bruit.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On peut déjà avoir une petite idée de l'endroit ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est un terrain qui appartient aux Voies Hydrauliques qui se situe, lorsque vous êtes face à la piscine, à la droite de la piscine. Ce terrain pourrait nous servir comme extension du parking de la piscine puisque, si vous avez été à la piscine ici en juillet et août, il y avait des voitures jusque la Capitainerie. Le parking est trop petit donc nous pourrions avoir la piste de skate à l'avant de ce terrain et à l'arrière, une extension du parking. Ce terrain juxtapose le terrain de la piscine.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 70^{ème} annexe

33^e objet : Calva de Cuesmes - Travaux de peinture et mise en conformité incendie – 2 lots.
Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP 2013/RF/Calva Cuesmes/BD

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

34^e objet : Réhabilitation du site des Anciens Ets Mouton, Rue Général Leman, N° 15-17-19- 21 à Jemappes (à l'angle de la rue aux Vignes) s'inscrivant dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine. Approbation de l'avant-projet et demande de subsides au SPW. MP E/2013/RF/ Immeuble Mouton/BD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Donc, il s'agit là de démolir le bâtiment des anciens établissements MOUTON et d'assainir le site en vue d'y implanter à terme un ensemble de logements neufs. S'il s'avère qu'effectivement, il sera moins coûteux de démolir et d'assainir plutôt que de restaurer, nous n'y voyons pas d'inconvénient, donc, on va voter « pour ».

Cependant, nous espérons qu'une fois assainis, la Ville ne suivra pas la tendance actuelle de vendre les terrains à un promoteur privé qui bâtera des appartements de haut standing mais qu'elle profitera de l'occasion pour y construire des logements publics car les Jemapiens en ont bien besoin.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je prends note de votre requête et nous serons attentifs pour faire les logements adaptés aux besoins des Jemapiens.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Au niveau du vote. L'unanimité ? Oui.

ADOPTE à l'unanimité - annexe

35° objet : Aménagement des abords du Calva d'Havré. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013/RF.Calva Abords

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES. Abstention. Alors, il y avait une autre demande d'intervention, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons évoqué avec M. DARVILLE de faire une rencontre de terrain pour évoquer justement les aménagements aux alentours de cette salle en faveur de la biodiversité notamment pour le petit crapaud calamite – on ne va pas l'oublier celui-là – et donc, je voudrais savoir si ce point qui est voté ne risque pas de faire tomber à l'eau cette concertation que j'attends avec impatience.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin. Qu'en est-il de cette visite de terrain à la découverte du crapaud calamite ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il n'y a aucun problème. J'ai contacté M. BAUWENS de la DNF et j'attends son agenda pour fixer un rendez-vous. J'ai prévenu les services techniques, M. BOURDON a été prévenu par écrit pour qu'il n'y ait aucun problème, pour que cette réunion soit organisée très prochainement mais il est bien entendu que ce point est repris dans le permis d'urbanisme. Nous respecterons en tous points nos obligations envers les crapauds calamites.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par ailleurs, j'ai aussi noté que dans les fournitures horticoles dans ce dossier, on fait mention de Robiniers pseudo-acacia,. Je pense que c'est une espèce qui va être mise par la Commission européenne dans la liste des espèces invasives, donc, il s'agirait peut-être d'être prudent et de vérifier ce petit détail technique. Excusez-moi, je ne l'ai pas vu en Commission pour l'aborder.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : On sera prudents. On en apprend tous les jours, c'est intéressant.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 73^{ème} annexe

36^e objet : Couvent des Capucins, rue André Masquelier – Aliénation. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/MDB

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Abstention PTB mais demande d'intervention de Mmes MARNEFFE et MOUCHERON. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Le dossier n'était pas là vendredi et là, je trouve vraiment cela inadmissible de vouloir encore le faire passer, alors que personne dans l'opposition n'a pu voir le dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Monsieur l'Echevin nous dit qu'il était là.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bon, on peut le remettre, je n'ai pas de difficulté parce que dans ce dossier, on n'est pas à un mois près mais je peux l'expliquer en séance parce que je crois que nous avons là un excellent projet. Le candidat a envie d'entamer les travaux pour que ceux-ci soient terminés pour Mons 2015, maintenant, je suis vraiment désolé mais on s'est vraiment assuré que les dossiers étaient là et les dossiers étaient bien présents. Voilà, si vous voulez je peux vous l'expliquer ou on peut le reporter d'un mois, c'est comme vous le souhaitez.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose que compte tenu de l'importance du dossier, qu'on le remette d'un mois malgré les explications bien justes de l'Echevin, comme cela, cela évitera toute difficulté. Sur ce point-là toujours, Mme MOUCHERON ? Oui, allez-y, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, effectivement à choisir puisque je suis la seule à avoir pu le consulter mais ce matin-même. Ce matin dans les dossiers, ici, au Salon Parapluie, donc, effectivement, c'est un dossier mais on y reviendra parce que j'avais quand

même une question par rapport au choix du projet qui avait été retenu par rapport à d'autres possibilités, notamment sur l'aspect haut standing des appartements qui ne sont pas forcément les plus prisés chez nous mais donc voilà, peut-être que l'on amènera alors la réflexion le mois prochain avec mes Collègues de l'opposition.

REMIS

53° objet : Ancien Cinéma Clichy – Travaux d'assainissement, démolition et consolidation.
Approbation du cahier spécial des charges revu suite à la nouvelle législation. MP E/2013/Clichy travaux/BA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien nous prenons date. Nous en venons au point 53 qui est ajouté chez M. DARVILLE comme je l'ai indiqué en introduction. Il est erronément attribué à Mme OUALI. Alors, il y a des demandes d'intervention. M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, on voit qu'il s'agit de travaux d'assainissement, démolition et consolidation. J'avais le souvenir que c'était l'école d'architecture qui était intéressée pour, je dirais, une extension de l'école qui est propriété de la Ville. Je voulais voir un peu la destination parce que je n'ai pas eu l'information ou alors j'ai été trop vite. Voilà, au niveau de la destination du site futur ou en tout cas s'il y a des projets ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Moi, j'ai été étonné de deux éléments. Vous pourrez certainement me répondre. C'est le coût simplement pour une démolition. Plus de 300.000 euros, simplement pour une démolition et seconde chose, je ne savais pas, je n'ai plus de mémoire pour savoir à ce sujet-là, le choix de l'architecte, c'est quelqu'un qui se trouve dans la région de Huy. Est-ce qu'il sent bien les problèmes, la sensibilité montoise pour pouvoir répondre exactement à ce genre de dossier ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà merci, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il s'agit, ici, d'un dossier qui traîne depuis longtemps, il y a urgence puisque la façade est en train de tomber pierre par pierre, brique par brique sur les trottoirs. Nous avons dû sécuriser la façade, c'est un dossier où nous aurons des subsides FAED pour un montant de 280.000 euros. L'école d'architecture, lorsqu'elle est passée de l'Intercommunale à l'UMons, ne s'est plus dite intéressée par le projet de salle multimédia, on voulait y créer un auditoire multimédia. L'UMons a décrété que ce dossier n'entrait pas dans ses capacités financières, donc, aujourd'hui, nous allons entamer la déconstruction de cette ruine. Pour ce qui est de l'architecte, il a été désigné suivant un marché. Où il faudra être

vigilant lorsque nous referons une promotion immobilière sur le site qui sera complètement mis à nu.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions suite à ces explications ? Non. Alors, est-ce qu'on peut approuver le point ? Unanimité moins abstention de M. BEUGNIES.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 74^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, nous en venons aux points de Mme l'Echevine OUALI. Le point 37, pas de difficulté ? Il y a beaucoup de points chez Mme l'Echevine OUALI, je vais les passer en revue rapidement, vous m'interpellez s'il y a des demandes.

37^e objet : Cimetière de Mons. Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

38^e objet : Cimetière de Saint-Symphorien. Résiliation de deux actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

39^e objet : Cimetière de Mons – Pelouse 29. Annulation de la décision du Conseil Communal du 25/03/2013 relative à la résiliation de l'acte de concession de la sépulture 130290147 – 3560. Espaces Verts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

40^e objet : Programme d'actions 2014-2016 et convention de partenariat 2014-2016 entre la Ville de Mons et le Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine. Environnement Contrat rivière

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On l'a évoqué en Commission. Nous souhaiterions avoir copie du document et par ailleurs, il paraît que pour d'autres programmes

d'actions précédents, il y avait eu une « toutes Commissions » pour en discuter étant donné que c'est quand même quelque chose d'assez important. Ce serait peut-être intéressant de le refaire, je ne sais pas si c'est possible par après. Je ne voudrais pas retarder les travaux du Contrat de Rivière mais on souhaiterait pouvoir examiner cela en détail.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : En tout cas, une réunion de travail est toujours possible avec l'Echevine voire même avec la Présidente. Cela peut toujours se faire sur demande, donc n'hésitez pas à les contacter le cas échéant et pour le reste, on pourra vous donner les documents que vous souhaitez à cette occasion-là. Je vous invite à envoyer un petit mail ou à prendre contact après le Conseil avec Mmes OUALI et KAPOMPOLE, cela va ? Sur le fond, pas de difficulté ?

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

41° objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Haussement du niveau des installations – Approbation du décompte final. **SOUS RESERVE** MP E/04.Sub.771.130. 01

REMIS

42° objet : Voirie vicinale - Adoption provisoire du Plan d'alignement portant sur le redressement partiel du sentier vicinal n° 53 dénommé « Sentier du Barbez » à Havré. Voirie A/8578/C/7/36

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a une intervention de Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui. C'est un point qui revient puisqu'on l'avait reporté la dernière fois en proposant de réunir un groupe, alors, on a proposé une réunion mais en pleine journée à laquelle je n'ai pas pu assister. Je n'ai pas trouvé de rapport de cette réunion dans le dossier ou peut-être est-ce une erreur de ma part mais voilà et donc, ma position n'a pas changé à savoir qu'ici on demande de modifier un alignement d'un sentier vicinal en vue d'un projet immobilier de 21 logements. C'est ce que j'ai vu dans le dossier mais je ne connais pas les tenants et les aboutissants du dossier, c'est toujours regrettable que le dossier soit saucissonné même si, à nouveau, ici, je pense que l'on a insisté sur le côté provisoire du vote. C'est la seule modification que je vois mais donc ma position ne change pas par rapport à ce dossier-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, donc, plusieurs choses, effectivement. J'étais bien présente à la réunion, il s'agit d'une adoption provisoire d'une procédure administrative qui n'est pas de la volonté de la Ville mais donc, c'est bien, une obligation légale. Toujours est-il que nous regrettons le fait que l'on va prendre éventuellement une position sur un projet qui n'est que partiel et donc, se positionner pour changer un chemin,

alors que, si cela se fait, au niveau urbanistique, on va être opposé au projet urbanistique qui sera proposé par après. Alors, nous avons soulevé une question également en Commission concernant la prise en compte d'alignements d'arbres et la présence d'arbres remarquables à compenser en dehors de ce sentier. J'ai eu l'occasion de suivre mardi dernier un colloque à Hainaut Développement sur le développement durable dans lequel il était justement question d'arbres remarquables avec plusieurs Conseillers qui étaient présents en salle et qui étaient manifestement intéressés par le sujet. J'imagine que plusieurs membres du Collège pourront peut-être me répondre sur ce point qui est intéressant.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine de l'Urbanisme répond pour le Collège.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Juste signaler que, évidemment, le projet urbanistique fera l'objet d'une procédure ad hoc avec enquête publique et évidemment, le fait de recueillir l'avis des riverains et de toutes les parties prenantes fera que le projet qui sera proposé à la fin de la procédure sera peut-être différent de celui qui aura été présenté au début. Il tiendra compte, évidemment, des avis et des remarques des uns et des autres, donc, cela, c'est déjà un élément. Je voudrais dire aussi qu'avec l'Echevine des Travaux, nous avons pris les devants pour pouvoir organiser une rencontre avec les riverains et leur présenter en tout cas l'état de la question comme nous l'avons fait avec les différents Conseillers communaux qui ont pu se présenter lors de la réunion organisée par l'Echevine et moi-même. Donc, l'idée, c'est d'avancer en toute transparence dans ce dossier comme dans les autres.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Au niveau du vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

4 abstentions : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 79^{ème} annexe

43^e objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin, gestion centralisée des achats – Acquisition et pose de matériel de stockage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.137.036.03/IH

ADOPTÉ à l'unanimité - 80^{ème} annexe

44° objet : Cimetière d'Havré – Réfection des caveaux d'attente. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.244.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe

45° objet : École Communale de St-Symphorien – Construction de classes et d'une salle de gymnastique – Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges modifié suite à la nouvelle législation. MP E/2013.722.111. 00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe

46° objet : Acquisition de matériel pour les équipes proximité travaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013.875.104/IH

ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe

47° objet : Acquisition d'un lève-personne bariatrique pour le Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.351.063.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe

48° objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin – Fourniture et pose quai de stockage. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.137.036.04/BS

ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe

49° objet : Bâtiments scolaires – Travaux de peinture. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.110.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 86^{ème} annexe

50° objet : Hall Omnisports de Flénu – Remplacement de l'éclairage de la salle de basket. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.764.169.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 87^{ème} annexe

51° objet : Parking de Messine – Aménagement. Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.424.086.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 88^{ème} annexe

52° objet : Théâtre Royal de Mons – Mission de prestataire de service en stabilité et techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/Mons2015/2013.772.081/BA

ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe

54° objet : Électrification pour les ambulants à Ghlin. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.426.089.00/LF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'étais déjà intervenu plusieurs fois, ici, sur la Place de Ghlin puisqu'on avait fait une rénovation par un revêtement hydrocarboné sans prévoir d'installation électrique pour les ambulants et donc, je vois qu'ici, est proposée ce soir au

Conseil communal la pose, je dirai, de matériel électrique permettant aux marchands ambulants de s'approvisionner. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Comme vous l'avez dit M. HAMBYE, les gaines avaient été prévues à l'époque et donc, aujourd'hui, on fait le raccordement, donc, ce qui était de bonne gestion, si je puis dire, d'anticipation. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'avais une remarque sur le 49^e objet mais qui ne change pas mon vote. Est-ce que je peux quand même la faire ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui. Bien sûr.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je l'ai souligné en Commission, donc, nous l'avons signalé à plusieurs reprises en ce même Conseil, il y a un problème au niveau du cahier de charges avec la présence toujours mentionnée de minium de plomb qui était interdit au niveau européen, de résine phtalique et d'autres éléments qui sont nocifs pour la santé. C'est, paraît-il, une erreur des services qui n'ont pas su retirer cet élément mais il serait temps de répondre à cette demande de ma part.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va tout mettre en œuvre pour modifier cet aspect des choses.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie.

55^e objet : Maison de la Presse dite « Espagnole » - Restauration extérieure – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 3. MP E/2012.104.009/MG/BA

ADOPTE à l'unanimité - 91^{ème} annexe

56^e objet : Amélioration des allées de cimetière à Saint-Denis. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.245.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 92^{ème} annexe

57^e objet : Élagage et abattage d'arbres dans les parcs. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.766.172.00/GMS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, donc, je voudrais reprendre sur le point 57 et le point 58. Sous la précédente législature, sur la place de Saint-Symphorien a eu lieu un élagage dans le courant du mois, de mémoire, de mai où les arbres ont été taillés ras avec comme conséquence que toute une série d'oiseaux qui étaient en nidification ont vu leurs nids saccagés et tomber à terre. A l'époque, de mémoire, on avait prévu, dans les cahiers des charges, de limiter les périodes d'élagage, notamment, pour que cela ne se produise pas

pendant cette période-là. Je ne pense pas l'avoir vu, ici, dans le cahier des charges, je ne sais pas si c'est une erreur de ma part.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme OUALI va vous dire cela tout de suite.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. ANDRE. On insiste, effectivement et c'est dans le cahier, donc, on vérifie que ce soit dans de bonnes périodes tant pour les arbres que pour les animaux, donc, c'est bien indiqué dans le cahier de charges.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je ne vais pas faire mon difficile mais c'est indiqué au niveau des périodes nommément, que l'entrepreneur ne nous dise pas que c'était la bonne période et qu'in fine, ce n'était pas le cas. Les dates sont prévues pendant lesquelles on ne peut pas le faire ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Conseillère : Comme vous l'indiquez M. ANDRE, non seulement, c'est indiqué en période mensuelle, enfin pour une certaine période et en plus, à tout moment, les services techniques peuvent interrompre si on a des soucis, donc, on est vraiment très attentifs puisqu'on a eu pas mal de problèmes déjà et donc, on insiste fortement pour que ce soit respecté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ca va ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 93^{ème} annexe

58° Objet : Elagage et abattage d'arbres le long des voiries en 9 lots. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.076.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 94^{ème} annexe

59° Objet : Ecole communale Achille Legrand – Mise en conformité incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.134.00/ER

ADOPTÉ à l'unanimité – 95^{ème} annexe

60° Objet : Ecole communale de la Place Doods à Flénu – Lot 1 : sanitaires. Approbation des avenants 1, 2 et 3. MP E/2011.SUB.722.152.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 96^{ème} annexe

61° Objet : Fonds d'investissement des Communes 2013-2016. approbation du plan d'investissements de la Ville de Mons. MP A/20522/Fonds d'investissement/ML

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit surtout d'un calendrier et d'un plan pour l'égouttage et les voiries. Faisant un petit peu référence à notre interpellation qui va venir au sujet de problèmes d'égouttage, on voulait savoir comment avait été établi le cadastre des priorités et dans quelle mesure on va atteindre les objectifs de la directive européenne par rapport à la directive cadre eau dans laquelle il y a des contentions européens pour le non respect de cette directive. En 2008, Mons avait un taux d'égouttage de 88%, c'est un chiffre de l'IWEPS. Quelles sont les statistiques actuelles ? Etant donné qu'on doit quand même arriver, d'après cette directive, à un taux d'égouttage inférieur à 98%, cela vous fait sourire, tant mieux mais j'estime que quand même 10% des habitants ou en tout cas des voiries ne sont pas équipées, c'est quand même quelque chose d'énorme et donc, on voudrait bien savoir où cela en est ? Et quels sont les objectifs en termes de réduction de cet arriéré ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est exactement dans la même lignée compte tenu des problèmes de modifications climatiques. On a une augmentation des quantités de précipitations et donc, nous avons dans beaucoup de quartiers de Mons des problèmes d'inondation. Ambroise Paré en a été le témoin, alors, est-ce que l'on a tenu compte dans ce plan d'investissement, des plus gros problèmes et des points noirs ? Merci. Eventuellement des bassins d'orage. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. D'autres interventions sur le sujet ? Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Encore un élément, donc, les problèmes d'égouttage sont conjoints avec des réfections de voiries et donc, dans certains cas, on en profite pour refaire le revêtement, c'est une bonne chose de faire les deux choses en même temps. Par contre, j'ai vu dans certaines voiries, notamment, dans ma rue et cela me réjouit de voir que l'on va refaire la chaussée, par contre, il ne fait pas mention de ce qu'on allait remettre les ralentisseurs dans les aménagements de sécurité prévus. Est-ce que ça peut venir par la suite ou est-ce que ça doit déjà être prévu au budget ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci beaucoup. Pas d'autre intervention ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, comme vous l'indiquiez, on parle ici du fonds d'investissements des communes pour 2013-2016. Donc le Gouvernement, à un moment donné, définit les priorités qui sont l'égouttage prioritaire, la sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la rénovation du patrimoine

existant et la construction et rénovation durables. Donc, ça ce sont les grandes lignes, les priorités. Alors, il faut savoir qu'en concertation avec l'IDEA et donc suite aux problèmes que nous avons rencontrés notamment ici durant cet été avec des gros soucis d'égouttage, nous avons demandé d'ajouter le cadastre du réseau d'égouttage qui sera subsidié à 100% par la SPGE. Dans le tableau qui est repris dans le dossier, quand vous voyez les différentes rues et notamment la vôtre, Mme MARNEFFE, nous indiquons bien que nous faisons tout ce qui est voirie et égouttage plus trottoirs. Les aménagements sécuritaires seront analysés et aménagés par la suite parce que ça vous savez que ce n'est pas du ressort des Travaux mais à un moment donné de la Police administrative qui doit nous donner les points noirs et les difficultés. Quand on fait des revêtements même s'il y a déjà des revêtements existants, après, avec les modifications de voiries, nous ne pouvons pas présager aujourd'hui de savoir comment les aménagements futurs seront faits. Là ce sera donc une analyse au cas par cas et donc là, nous avons bien tenu compte dans le programme d'investissements que normalement nous aurions déjà dû envoyer à la Région mais que nous attendions le Conseil communal de ce soir et on attendait l'approbation pour pouvoir l'envoyer. Effectivement, nous sommes bien conscients de ce problème-là, le cadastre d'égouttage est vraiment une priorité. Nous répondrons tout à l'heure par rapport à vos interpellations pour diverses rues où on a connu des difficultés, donc nous en sommes bien conscients, nous l'avons bien indiqué dans notre programme et donc dès que cela part à la Région et que ce sera approuvé, nous reviendrons vers vous mais nous avons déjà listé les rues. Alors, comment le choix des rues est opéré ? Nous avons essayé d'analyser avec l'ensemble du Collège les difficultés tout en sachant que nous avons une enveloppe et donc il faut essayer de faire rentrer un maximum de rues dans l'enveloppe. Là, évidemment, ce sont des choix avec aussi l'analyse des services techniques qui ont mis la priorité d'abord sur l'égouttage, ensuite les voiries-trottoirs, comme ça nous ouvrons, comme nous vous l'indiquons depuis le début de cette mandature, nous tentons d'ouvrir le moins possible pour ne pas faire des réfections pour rien.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques éléments complémentaires. Simplement, au nom du Collège, pour nous réjouir tout de même de ces points qui sont proposés aujourd'hui et qui portent sur plus de 5 millions d'euros d'investissements en réfections de voiries, de trottoirs et d'égouttage et même bien plus que 5 millions puisque 5 millions c'est la part de la Ville mais au total on parle d'une vingtaine de millions d'investissements donc ce n'est quand même pas rien. Vous dire qu'au-delà de ce que vous a dit l'Echevine des Travaux, la volonté du Collège a été de pouvoir travailler sur des rues qui sont des rues densément peuplées et je

pense notamment à la rue Mouzin que l'on a évoquée tout à l'heure à Nimy mais pas seulement, de pouvoir se concentrer sur des rues qui sont situées dans des communes qui ont été moins favorisées en termes d'investissements au cours de la législature précédente, en l'occurrence ici vous aurez noté l'effort significatif sur Ghlin, sur Nimy, sur Maisières et la poursuite des efforts à Jemappes, Flénu, avec notamment l'avenue du Champ de Bataille et la rénovation de trottoirs dans la cité du Coq. La volonté du Collège est de pouvoir marquer le coup au niveau de l'utilisation de ses investissements sur fonds propres subsidiés par la Région dans les communes fusionnées d'une manière générale. La seule exception qui intervient par rapport à cette philosophie, c'est celle qui est liée à la sécurité routière. Et donc, je pense à des investissements qui seront réalisés en Centre-Ville et notamment à celui que nous souhaitons réaliser à la rue des Sœurs Grises dont vous connaissez tous et toutes l'état lamentable avec les conséquences que cela représente sur la sécurité des véhicules qui y circulent et donc nous avons souhaité là déroger à notre règle visant à favoriser les communes fusionnées plutôt que le Centre-Ville et à intégrer cet espace, la rue de la Réunion et la rue Terre du Prince également dans notre programme de même que la rue des Groseilliers qui jouxte les travaux de l'église St-Nicolas. Et donc, ceci cumulé aux investissements que nous réalisons dans le cadre plus touristique des fonds européens en Centre-Ville, dans les réfections de voiries, qui sont indépendants des budgets classiques destinés à ce type de travaux devraient nous permettre d'avoir une action significative à la fois en Centre-Ville et dans l'ensemble des communes fusionnées avec un rééquilibrage par rapport à ce qui s'est fait jusqu'à présent et notamment dans des rues densément peuplées comme la rue Mouzin qui en a réellement besoin. Voilà la philosophie qui a été suivie par l'ensemble du Collège pour réaliser ces choix et puis, indépendamment de ça, comme l'Echevine a déjà eu l'occasion de le dire, il y a un cadastre global qui sera mis en place par les services techniques pour aider le Collège à faire ses choix pour le reste de la législature. C'est un travail extrêmement conséquent qui nécessite du temps avec des services qui sont déjà extrêmement sollicités par l'ensemble des travaux donc ça viendra dans un délai complémentaire. D'autres interventions ? Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous nous réjouissons des investissements qui sont faits évidemment dans ce domaine-là. Nous regrettons quand même toujours que les aménagements en termes de sécurité ne soient pas faits de manière conjointe pas seulement dans la rue Massart mais également dans d'autres rues à Ghlin, etc. Dans certaines rues, il y a déjà des ralentisseurs c'est parce qu'il y a déjà des problèmes de circulation, déjà des

problèmes d'itinéraires bis pour éviter les grands axes embouteillés à l'heure de pointe. Un exemple que je prendrai pour bien montrer ce problème d'aménagement différencié entre la voirie et les ralentisseurs, c'est le Vieux Chemin de Binche. On a refait la chaussée, par contre, les aménagements en termes de sécurité n'ont pas encore été terminés et des riverains de cette rue m'ont fait part de gros problèmes d'excès de vitesse dans cet axe qui est très préoccupant. Donc, si on a une gestion différée dans le temps des deux problèmes, pendant un certain temps, on a de l'insécurité sur ces voiries.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, si je puis me permettre, la pratique de ce type de dossiers au quotidien dans mon chef et celui des membres du Collège, nous pousse à prendre ce qui est dit parfois par certains riverains avec beaucoup de précaution. Et, en l'occurrence, pour ce qui concerne les problèmes de sécurisation dans les axes de communication au sein de la Ville, le constat que nous devons faire d'une manière systématique, c'est que les riverains sont demandeurs de modules ralentisseurs pour la circulation mais jamais devant chez eux. Et quand ils le demandent et qu'ils l'acceptent, à un moment donné et qu'ils ont la possibilité d'en bénéficier, c'est très rapidement après l'installation, une demande visant à les retirer. J'ai notamment plusieurs exemples en tête, le Chemin à Baraques notamment, on a mis des centaines de milliers d'euros pour répondre à des pétitions et des pétitions sur des ralentisseurs, on les a installés et un mois après, nous recevions une demande pour les enlever. Donc, il faut prendre tout ça avec beaucoup de prudence et c'est la raison pour laquelle, nous avons, à un moment donné, demandé de systématiser les interventions du service de médiation, une fois que les voiries sont réalisées. Le service de médiation se rend chez l'ensemble des riverains concernés, en sollicitant leur avis quant à l'opportunité d'installer ou non ces dispositifs. Une fois que les résultats de cette enquête sont connus, ces résultats sont communiqués à la Police et au service des Travaux qui développent alors un projet, qui est ensuite présenté en réunion citoyenne. Souvent, en réunion citoyenne, pour en avoir présidé un certain nombre à mon niveau, on constate des conflits entre riverains qui ne veulent pas avoir ce dispositif à proximité d'une entrée de garage ou à proximité de leur maison et donc, c'est un compromis extrêmement compliqué qu'il faut gérer. Au Vieux Chemin de Binche, il y a une série de dispositifs qui ont été installés, nous devons faire face maintenant à des remarques qui sont sans doute fondées d'ailleurs de la part de certains riverains et la Police est en train d'y travailler. Pour ce qui concerne les voiries qui feront l'objet d'une intervention, nous allons agir de la même manière. La seule chose, c'est qu'il y a une différence totale entre un dossier de subsideation

qui vous est présenté au Conseil aujourd'hui et qui vise à solliciter la Région wallonne sur l'obtention des subsides pour la période qui va de 2013 à 2016 avec une réalisation postérieure à 2014 voire 2015 et la nécessité de réaliser ces enquêtes avant même que les projets d'aménagements de voiries ne soient établis. Donc, il y a une gradation à respecter, d'une part l'assurance que la Région subsidie les travaux de réfection de voiries, ce qui n'est pas encore le cas pour tous les projets qui seront déposés par la Ville suite à l'approbation du Conseil de ce soir et puis, ensuite, il y a l'enquête à mener auprès des riverains sur base du projet qui aura été établi au préalable. Et donc, tout cela se fait dans l'ordre mais nécessite un consensus des riverains puisque c'est comme ça qu'on travaille, en général on n'impose pas, on travaille sur base de concertations mais ce n'est pas toujours évident. C'est la réalité à laquelle nous devons faire face aussi de notre côté. Sur le fond du dossier, est-ce qu'il y a des soucis ?

ADOPTE à l'unanimité – 97^{ème} annexe

62° objet : Rénovation urbaine – Amélioration de l'éclairage public au Quartier de Messines. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2008.SUB.426.060.00/BD

REMIS

63° objet : Bâtiments communaux – Acquisition de mobilier (2 lots). Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.137.027.00/RM

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Abstention pour M. BEUGNIES, pour les autres Groupes ? Pas de problèmes ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 98^{ème} annexe

64° objet : Acquisition de bornes et de potelets (4 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013.423.025.00/MRU

ADOPTÉ à l'unanimité – 99^{ème} annexe

65^e objet : Fontaine de la Grand'Place - Acquisition de pompes hydrauliques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons
2015/2013.421.020.01/AD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON et M. BEUGNIES.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit ici de l'acquisition de pompes hydrauliques pour la Fontaine de la Grand-Place. On ne va pas refaire tout l'historique de la Fontaine même si je vous conseille de lire l'article dans l'Echo de cet été sur « les travaux inutiles ». Intéressant, c'est toujours sympa, avec du recul, de regarder un petit peu comment on lit les choses quelques années plus tard. La Fontaine, si je calcule bien, n'a pas 10 ans ; donc, ma question ici était de savoir est-ce qu'on n'a pas des garanties sur ce genre de pièces puisqu'il s'agit manifestement de remplacer une pompe qui ne fonctionne plus et donc, je voulais savoir un petit peu quelles étaient les garanties ou les assurances qu'on avait dans ce genre de remplacement ? Je vous remercie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je ne sais pas, on n'a peut-être pas lu la même chose ou c'est moi qui me trompe mais moi j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de pompes hydrauliques de réserve, au cas où les pompes actuelles tombent en panne. Je me trompe peut-être ... Evidemment, si c'est le cas, je ne sais pas si c'est le cas ...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine va vous répondre, elle a une bonne réponse à vous donner.

M. John BEUGNIES, Conseiller : D'accord, ok.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f : Mais d'abord, il y a Mme DE JAER qui a demandé la parole.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne vais pas être très longue.

On n'était pas pour l'installation de cette fontaine, on ne va pas être pour le fait de la réparer. En même temps, on ne va pas voter contre, parce que ce serait quand même un peu gênant qu'elle ne fonctionne pas, vu les travaux qui ont été réalisés. Donc, on s'abstiendra sur cette dépense de 18.000 euros. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, alors avant de laisser la parole à Mme l'Echevine, je voudrais quand même faire un constat puisqu'on a parlé de travaux inutiles ici, c'est que cette fontaine, manifestement, fait le bonheur de nombreux Montois et visiteurs du Centre Ville, je pense que chacun peut le constater, notamment durant les beaux jours. Que

donc, encore, aujourd'hui, 7 ou 8 ans après l'installation de la Fontaine, revenir avec la rengaine des travaux inutiles, sincèrement, je trouve cela tout à fait inapproprié et contraire à la vérité, puisque pour de nombreux habitants qui n'ont pas la chance d'avoir un jardin ou une cour intérieur dans leur habitation, c'est un endroit de plaisir partagé, dans l'espace public qui méritait d'avoir un aménagement complémentaire non-minéral, si je puis dire, par rapport à l'ensemble que représente la Grand-Place. Nous continuons à assumer pleinement ce choix qui a été financé à 90% par des subsides et qui correspond à un bel aménagement du Centre-Ville, qui en renforce l'attractivité et la qualité, c'est certainement intrinsèque. Mme l'Echevine, vous avez des réponses à apporter ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc en fait, ici dans le dossier, effectivement, M. BEUGNIES, on indique que c'est en prévision du remplacement des pompes existantes en cas de défection, mais il faut savoir que régulièrement, puisque l'aménagement date maintenant déjà d'un certain temps, elles commencent à tomber en panne, on va dire, les unes après les autres, donc on doit faire des remplacements. Evidemment, on ne va pas acheter pompe par pompe, au cas où, puisque à un moment donné, on doit gérer tout le dossier, donc, ici, on propose d'en racheter 40, en sachant qu'il y en a plus de 90 en-dessous du système. Franchement, une fois, si vous voulez, ça vaut la peine d'aller visiter le site en-dessous, c'est assez impressionnant. Donc, en fait, actuellement, pour ceux qui l'auront constaté, on a de nouveau un petit souci, mais là, c'est un souci électrique et donc, le problème est là. Il y a deux aspects, il y a le remplacement des pompes qui arrive de façon ponctuelle, on est déjà venu avec des dossiers ici au Conseil communal et de plus, parfois, on a des problèmes techniques où là, on a un contrat de maintenance. On les appelle, ils viennent réparer, ce n'est pas la main-d'œuvre communale qui répare directement la Fontaine, donc, parfois, cela prend un certain temps. Effectivement, ici, on gère un petit stock pour pallier les soucis et intervenir le plus rapidement possible.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Donc, si j'ai bien compris, les pompes tombent régulièrement en panne, donc, cela risque évidemment encore d'arriver dans le futur. J'ai lu un chiffre il n'y a pas longtemps dans la presse – 600.000 euros – pour la Fontaine de la Grand-Place ... 800.000 euros ? cela revient cher quand même. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : Il y a une grande différence entre les pannes et des fins de vie. Moi, je veux bien tout ce qu'on veut, on peut faire des polémiques et des polémiques sur le sujet, je crois que les élections de 2006 ont été l'occasion pour certains de faire campagne sur la Fontaine, je ne pense pas que le message ait reçu l'adhésion d'une

grande partie de la population. En tout cas, je continue à vous dire quelle est la position du Collège, nous assumons ce type d'investissements. A un moment donné, si tout ce qui est un peu qualitatif dans le cœur de Ville fait l'objet d'attaques systématiques, on peut continuer à stagner dans la morosité ambiante et éviter de faire progresser notre Ville. A ce train-là, à Paris, on n'aurait pas de Tour Eiffel, à Barcelone, il n'y aurait pas de Sagrada Familia etc... On peut avoir aussi un minimum d'ambition pour sa Ville, la volonté de développer des installations un peu qualitatives sans systématiquement revenir avec la facture sous le nez. J'ai été à Barcelone il y a quelques semaines, il y a une fontaine tous les 500 m, je ne suis pas sûr que le Conseil Municipal de Barcelone fasse des heures de débat sur chaque fontaine ou chaque remplacement de pompe, à chaque fontaine à Barcelone et de même dans toutes les villes d'Europe. Je veux dire, à un moment donné, il faut quand même un peu avoir un minimum de hauteur de vue par rapport au développement de sa Ville, à la gestion de sa Ville, on ne va pas faire tous les Conseils communaux avec des débats sur des acquisitions de pompes pour des fontaines ou des bornes, je ne sais pas en termes de gestion de la Ville, je trouve qu'il faut avoir un peu de hauteur mais enfin, c'est une opinion purement personnelle. Oui, M. LECOCQ, vous souhaitez prendre la parole ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : C'est juste une petite question technique à l'Echevine, si vous me permettez tant que nous sommes sur le point. Parce que je vois toujours ces enfants jouer dans l'eau, l'eau elle est nettoyée comment? Elle est chlorée régulièrement? Il n'y a pas de danger d'avoir des bactéries, salmonellose? Dans les douches on en trouve parfois et donc je me posais la question, est-ce que ce n'est pas dangereux pour les enfants ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DARVILLE qui a présidé à l'installation de la Fontaine à l'époque et des pompes...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, cette eau est traitée, il y a tout un système d'épuration qui se trouve en-dessous de la place, donc cette eau est contrôlée régulièrement par la société qui vient faire l'entretien mais il y a un système interne de recyclage et de traitement de cette eau pour qu'il n'y ait pas de problème. Tout ça a été prévu dès la conception de l'ensemble du système.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, pour les détails techniques. Mme MOUCHERON, dernière intervention sur le sujet ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous avez raté mon introduction, Mme MOUCHERON mais donc je disais que pour la visite royale de demain, nos hommes devaient

travailler encore ce soir et que plus les interventions étaient brèves en allant droit au but, mieux c'était !

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Et je vous propose d'être ultra efficace, M. le Bourgmestre... Mais donc, d'où ma question sur la garantie à durée des pièces parce que 10 ans, on n'y est pas encore et ça me paraît une durée de vie raisonnable pour ce genre de mécanisme et donc, si je compte bien au total, on arrive donc à 9.000 pintes supplémentaires pour le total et 20.000 euros, c'est le coût total de la pompe à Dour, c'est-à-dire la fontaine qu'on a installée à Dour même s'il y a eu de grosses difficultés d'installation au départ, au final ça fait donc 20.000 euros ou 9.000 pintes, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je pensais que vous parliez de Mme de Pompadour mais ça c'est encore autre chose.... Maintenant, je compte sur vous pour trouver un nom à celle de Mons alors, si ce n'est déjà fait ! Bien nous allons vérifier ce qu'il en est parce que j'imagine que l'Echevine n'a pas été jusque dans ces détails mais on compte sur vous pour nous réinterpeler durablement sur le sujet. Sur le point en tant que tel, est-ce qu'il y a des soucis par rapport au vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 100^{ème} annexe

66^e objet : Renouvellement du parc informatique – Acquisition d'écrans. Approbation de l'investissement et du recours à la Province de Hainaut. MP E/2013.104.010.04/JP

ADOPTE à l'unanimité – 101^{ème} annexe

67^e objet : Caserne de Ghlin – Mise en place de la clôture intelligente. Approbation de l'avenant n°2. MP E/2012.137.011.00/ER

REMIS

68^e objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbarium, socles, caves, urnes et construction de fondations (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.251.00 ER

ADOPTE à l'unanimité – 102^{ème} annexe

69^e objet : Réfection de la rue des Marcottes au niveau égouttage, éclairage, voirie et trottoirs s'inscrivant dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine. Approbation du cahier des charges revu suite à la nouvelle législation. MP E/2013/RF/SUB. 930.601/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 103^{ème} annexe

70^e objet : Acquisition d'un tracteur équipé d'un bac chargeur pour le Service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013/766.175. 00/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 104^{ème} annexe

71^e objet : Acquisition de quatre camionnettes double cabine avec tri-benne basculante pour les zones Ouest, Sud, Mons Centre et gestion des cimetières. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP BE2013.Acq.4camionnettes/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 105^{ème} annexe

72^e objet : Acquisition d'une balayeuse sur châssis cabine pour le Service Voirie zone de Mons Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013.875.101.00 CD

ADOPTE à l'unanimité – 106^{ème} annexe

73^e objet : Acquisition d'une balayeuse hydrostatique pour le Service Voirie zone de Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 015/2013.875.105.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 107^{ème} annexe

74^e objet : Marché 02/Mobilier à façon pour le CIHM. Approbation des clauses administratives revues. MP E/Mons 2015/2013.762.063.02/AD

ADOPTE à l'unanimité – 108^{ème} annexe

75^e objet : Marquages routiers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.423.083.00/BS

ADOPTE à l'unanimité – 109^{ème} annexe

76° objet : Aménagements routiers de sécurité aux abords des sites scolaires situés rues des Gailliers et Fétis à Mons. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.079. 00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour les sentiers d'aménagement aux abords des sites scolaires, rue Fétis et rue des Gailliers, nous sommes tout à fait d'accord mais dans une ancienne majorité, M. DARVILLE en tant qu'Echevin des Travaux m'avait dit que la rue des Dominicains allait être refaite par deux fois et moi j'attends toujours et donc je demande à notre Echevine des Travaux puisqu'on est contre la rue des Gailliers, si la rue des Dominicains va être refaite. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous pouvez répéter plus lentement ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. DARVILLE, par deux fois, m'a promis, annoncé, confirmé que les travaux de la rue des Dominicains allaient être entamés et j'attends toujours, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous avez parlé de la rue des Gailliers tout à l'heure...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est juste contre la rue des Dominicains ! C'est pour ça.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La rue des Gailliers, elle va être refaite, c'est dans le dossier qui est présenté...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non, c'est la sortie tout près de l'école.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La rue des Gailliers, donc l'entrée de l'école primaire du Sacré Cœur à laquelle vous ne manquez sûrement pas d'être attentif, il y a un très beau projet qui est porté par le Collège et la Ville pour sécuriser l'entrée de l'école et donc je sais que pour les parents et l'école c'est une très bonne chose. J'imagine que cela vous satisfait pleinement et donc pour la rue des Dominicains, je n'avais pas connaissance qu'il y avait un projet, je m'en étonne. En tout cas pour la rue des Gailliers, c'est une vieille revendication qui est satisfaite aujourd'hui par la majorité. Alors, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous n'allons pas nous opposer, ni nous abstenir mais nous avons quand même le sentiment que c'est un emplâtre sur une jambe de bois. Les conditions de sécurité au moment de l'entrée et de la sortie des écoles au Sacré Cœur et devant St-Stanislas sont absolument abominables. Il faut plus que des petits aménagements, il faut vraiment de vraies réponses structurelles pour la circulation dans ces zones notamment un plan de mobilité scolaire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, par rapport à ceci, Mme MARNEFFE, je

voudrais vous dire que tant la direction de l'école que l'association des parents sont enchantées parce qu'ils ont eu l'occasion de voir le projet, de faire leurs amendements et d'être entendus par les services communaux et notamment le service de la voirie, les services de Mme OUALI et donc, il y a un consensus complet de leur part et je pense que ce sont quand même les premiers concernés par ces travaux et donc ceci nous a encore été rappelé pas plus tard que la semaine dernière. Quant au plan de mobilité, vous avez raison à un moment donné il va falloir discuter à la fois avec les directions d'écoles et à la fois avec certains parents. Pour avoir moi-même fréquenté cette rue lorsque j'étais élève, je faisais en sorte de me faire reprendre au Lido parce que je n'avais pas peur de marcher quelques centaines de mètres et c'était beaucoup plus simple pour moi à l'époque et donc j'imagine que pour les enfants ou les jeunes d'aujourd'hui, ça doit encore être possible. Je vais dire : c'est une question de choix ou bien on poireaute pendant un quart d'heure dans les bouchons parce qu'on veut reprendre son gosse devant la porte de l'école ou bien on trouve un minimum de systèmes alternatifs. Il n'en manque pas à cet endroit, pour faire en sorte d'éviter de saturer cette partie-là de la Ville. Néanmoins et vous avez raison, il y a à un moment donné une discussion qui doit avoir lieu avec les directions d'écoles là comme ailleurs à Mons mais je pense notamment au quartier du Boulevard Kennedy et au quartier de l'Athénée Royal pour envisager, en termes de mobilité, une organisation différenciée des écoles et notamment au niveau des horaires. Je sais que ça va être une question délicate, on l'a déjà soulevée à l'occasion d'une première réunion dans le cadre des travaux qui ont lieu au Boulevard Kennedy où en l'occurrence j'avais demandé que l'on puisse travailler sur des horaires différenciés parce qu'on a là 7 à 8.000 élèves qui fréquentent ce quartier et qui rentrent et sortent tous au même moment. Il ne me semblait pas du tout délirant de demander aux directions d'écoles d'avoir des sorties décalées quart d'heure par quart d'heure.

Manifestement on a beaucoup rigolé lorsque la proposition a été faite mais je reviendrai à la charge parce que, effectivement, il y va aussi de la responsabilité des directions d'écoles de contribuer à une mobilité plus fluide dans la Ville. Et donc, là, je prends la balle au bond et je bénéficie maintenant dès lors du soutien de l'ensemble j'imagine des groupes du Conseil communal pour avancer dans ce sens mais je pense qu'il est indispensable que chacun y mette un peu du sien pour fluidifier la mobilité dans Mons, quitte à bouger un peu son organisation interne et veiller à ce que, en concertation syndicale, tout cela puisse être aussi accepté à l'intérieur des différentes écoles et pouvoirs organisateurs concernés. Je partage tout à fait votre sentiment en la matière. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous essayons de faire court mais apparemment pas nécessairement vous, donc je me permets de reprendre la parole pour dire que dans la rue des Dominicains dont il était aussi question, le problème pourra être aussi réglé par des mesures structurelles. On a déjà signalé aux agents de prévention qui nous ont répondu que c'étaient des consignes qui leur ont été données mais ceux-ci pourraient notamment faire circuler les personnes qui sont stationnées sur le trottoir. Rue des Dominicains, côté gauche de la voirie quand on la descend, le stationnement n'est pas autorisé et tous les jours, il y a des voitures garées tout le long du trottoir pour venir rechercher les enfants mettant en danger les enfants qui doivent faire le déplacement à pied, ils ne savent plus emprunter le trottoir. Il y a là possibilité de donner des consignes claires aux agents de prévention pour faire circuler le trafic, de faire éventuellement passer des policiers, de faire changer cette situation qui est absolument abominable et qui est effectivement de la responsabilité des parents et des directions d'écoles.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien mais nous partageons le même constat, nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi, quitte à demander à la Police de passer régulièrement à cet endroit et de faire le nécessaire. C'est suffisamment concis ?

ADOPTE à l'unanimité – 110^e annexe

77^e objet : Réfection des trottoirs et accotements (Exercice 2013). Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.077.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 111^e annexe

78^e objet : Cimetières – Entretien et restauration des monuments commémoratifs de l'entité. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.253.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 112^e annexe

79^e objet : École communale rue Defrise à Flénu – Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.124.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 113^e annexe

80^e objet : Enseignes en pierre, rue de Nimy. Approbation du cahier spécial des charges en vue de l'obtention de subside auprès du SPW. MP

REMIS

81^e objet : Acquisition de matériel et de matériaux pour le Service Signalisation routière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.423.085.00/JP

M. John BEUGNIES, Conseiller : Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 114^{ème} annexe

82° objet : Service Voirie, zone de Mons - Acquisition d'un mini-compacteur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013.875.103.00/JP

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 115^{ème} annexe

83° objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.118.00/BD

ADOPTE à l'unanimité – 116° annexe

84° objet : Cimetières – Désaffectation de caveaux.

Approbation des conditions du marché et des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.249.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 117° annexe

85° objet : Football d'Obourg – Aménagement d'un terrain en gazon naturel et de ses abords. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2013.764.161.00/BD

ADOPTE à l'unanimité – 118^e annexe

85^e objet bis : Par urgence. Bâtiments scolaires (École rue à Charrettes – Jemappes). Aménagement et construction de préaux. Approbation du procès-verbal de réception provisoire et du décompte. MP BE/2012/722.088/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 119^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons aux points de Mme KAPOMPOLE.

86^e objet : Demande de reconnaissance économique introduite par l'IDEA pour le site dit « Le Manège de Sury » sis rue des Droits de l'Homme à Mons. Gestion Territ et Économique

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A priori, nous sommes plutôt pour le projet qui vise à recréer un site pour permettre à des entreprises de trouver des endroits temporaires pour lancer leurs activités. Par contre, nous sommes plus sceptiques par rapport au projet notamment la connexion entre les deux bâtiments, je ne sais plus leur nom, il y a le Manège de Sury d'un côté et de l'autre côté, je ne me rappelle plus le nom du bâtiment, soit. Enfin, toujours est-il qu'il y a un gros bloc avec toiture plate qui va être mis en place pour connecter les deux bâtiments, la CCAT avait remis un avis d'initiative concernant ce projet, avis qui n'a jamais été transmis, je pense si je ne me trompe pas, dans la procédure au Fonctionnaire délégué, ces deux points nous font nous abstenir pour le projet indépendamment du caractère intéressant du fond.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Sur ce dossier, nous pouvons considérer que l'IDEA a pris une excellente initiative d'installer sur ce site qui est l'ancien Manège de Sury qui a été construit au 19^{ème} siècle et un bâtiment 18^{ème} qui était à l'époque, pour que les gens puissent être informés, un Refuge d'Abbaye qui s'appelait le Refuge de l'Abbaye de l'Olive et au 20^{ème}, c'est devenu le Couvent des Sœurs de la Miséricorde. Ça va créer un pôle économique à destination d'entreprises. Cependant, quelques remarques et souhaits à ce sujet. Le bâtiment d'époque 17^{ème}-18^{ème} a une remarquable façade donnant sur le jardin. La question que je pose, c'est un contact avec les Monuments et Sites a-t-il été pris pour éventuellement protéger cette façade ainsi que des pièces intérieures de la même époque de cet immeuble ? En effet, le projet de rénovation de façade qui est repris dans le dossier ignore la qualité de cette façade alors que d'autre part, le bâtiment du Manège de Sury lui est complètement nettoyé et restauré pour garder sa façade d'origine. Si ce contact n'a pas été pris, pouvez-vous

d'urgence demander à l'IDEA de l'envisager afin de corriger le projet de la façade intérieure pour lui redonner tout son éclat de jadis. Première remarque. Ce refuge en outre, possède un magnifique jardin et malheureusement, sur le plan se trouvant dans le dossier, celui-ci servirait de parking. On peut comprendre la nécessité d'y instaurer un stationnement mais une partie de ce jardin pourrait continuer à exister pour garder l'unité avec l'ensemble des deux bâtiments anciens et le reste pourrait servir de stationnement si cet endroit-là est arboré et semé d'herbe. Troisième remarque, tel que le 106 rue de Nimy, nouveau siège de la Fondation Mons 2015 qui a prévu un passage semi public permettant de traverser ce bâtiment, ce qui est une excellente initiative, ne pourrait-on pas imaginer la même possibilité dans cet immeuble pour permettre un passage semi public dans le jardin existant pour que la population montoise puisse en profiter même si celui-ci est ouvert seulement à certaines heures. Quatrième remarque, la dénomination actuelle de ce projet s'appelle « Manège de Sury-Ecole Damoiseaux ». C'est une évidence, erreur historique. En effet, au 18^{ème} siècle, ce bâtiment, d'un côté le Manège de Sury - bâtiment 19^{ème} - au 18^{ème} siècle cela s'appelait Refuge de l'Abbaye de l'Olive, je trouve qu'il serait nécessaire de réparer cette erreur qui est une erreur historique manifeste pour marquer notre souci de respecter la mémoire du patrimoine montois. Il est préférable que ce projet s'appelle « Manège de Sury-Refuge de l'Abbaye de l'Olive ». Pour comparer, l'Université de Mons vient d'annoncer l'installation d'une salle culturelle dans l'ancienne Chapelle des Visitandines en gardant cette dénomination. Le succès des Journées du Patrimoine à Mons prouve combien la population montoise est sensible à son histoire et à son patrimoine, notamment à travers le respect de la mémoire de ses pierres et de ses façades. Est-ce que le Collège pourrait apporter son appui à cette proposition et la relayer auprès de l'IDEA ? Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. TONDREAU, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je relaye un petit peu les idées de M. TONDREAU que j'avais développées à la Commission. Effectivement, la façade est du 17^e et 18^e et donc pour une fois nous sommes sur la même longueur d'ondes et donc il y a des briques avec des jeux de couleurs, intéressants comme on a au Refuge de Ghislenghien qui est l'ancienne partie du Musée Chanoine Puissant, rue Notre-Dame Débonnaire et donc c'est un peu pitoyable de mettre un badigeon dessus, sur ces briques. On avait relevé aussi qu'il y avait deux escaliers anciens qu'il fallait protéger à l'intérieur et enfin, je relève la même idée d'essayer de recréer un jardin dans le parking, en tout cas d'arborer le parking, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, nous sommes heureux de voir qu'il y a des réconciliations tardives mais néanmoins effectives. Pas d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre. Peut-être rappeler que le point qui est soumis à l'approbation de l'ensemble des membres du Conseil concerne en fait une demande de reconnaissance économique qui est censée, dans le cadre du RESA pour le décret de relance économique et de simplification administrative, de nous permettre d'obtenir des subsides dans le cadre des actions de micros zonings, micros zones économiques, définies par le Plan Marshall 2.Vert mais sans doute 20-22 et donc l'idée c'est bien d'avoir cette reconnaissance pour obtenir ces subsides. Je dirais que l'aspect urbanistique c'est encore autre chose mais ce que je voudrais dire tout de même, c'est qu'il y a dans le cadre de ce type de dossiers, une procédure d'enquête publique qui permet encore jusqu'à demain, puisqu'elle se clôture demain, le 17 septembre, d'émettre toute une série d'avis et de réflexions. Donc, je me permettrai évidemment de relayer vos réflexions au sein de l'IDEA qui est toujours partie prenante dans l'élaboration de ce site mais pour vous dire aussi qu'il y a encore moyen jusque demain, d'émettre toute une série de réflexions mais en tous cas, je me chargerai bien de venir avec les différentes erreurs à réparer après avoir entendu les remarques des uns et des autres.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois que c'est très utile de voir que M. TONDREAU veut planter le mot « olive », une olive ça vient des oliviers et donc c'est très symbolique qu'un membre du MR veuille mettre des olives comme terminologie, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, il y a des passés qui refont surface. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais simplement que l'Echevine puisse nous dire que les remarques que nous passons aujourd'hui sont reprises dans l'enquête publique pour qu'elle puisse en tenir compte éventuellement puisque....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ah non, la procédure veut que vous déposiez vos remarques par écrit auprès de l'Administration.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Alors, je demande que le Collège puisse me fournir par fax dès demain matin le texte que j'ai dit aujourd'hui pour que je puisse le déposer éventuellement, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine...

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Moi ce que je peux proposer M. le Bourgmestre, c'est

d'envoyer à l'IDEA, le PV de notre séance avec évidemment les différents éléments. Je pense que ça pourra aider à l'aboutissement mais passer par la procédure d'enquête publique, cela doit être fait par vous-même directement et d'ici demain....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : En termes de procédure, ce qu'il faut, M.

TONDREAU, c'est que comme chaque citoyen, comme nous tous autour de la table si nous avons des remarques à formuler dans le cadre de ce type d'enquête, il faut qu'on les adresse directement auprès de l'Administration concernée. Je pense que la procédure est la même pour chaque citoyen, qu'on soit élu ou qu'on soit simple citoyen de la Ville. Il faut agir de la sorte. Alors, sur le fond du point, est-ce qu'il y a des difficultés ? J'imagine que non ? J'ai entendu un « mais », Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons dit que nous nous étions abstenus étant donné qu'on n'a pas transmis l'avis de la CCAT au fonctionnaire délégué.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 120^{ème} annexe

87° objet : PCA révisionnel dit « MONS Extension » à Mons sur le site des « Bas Prés » - Adoption provisoire du projet de PCA accompagné du R.I.E. Gestion Territ et Économique PCA2013

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une petite information. Au Conseil communal du mois de juillet, j'étais intervenu sur l'accessibilité des Bas Prés par l'intermédiaire du quartier du Marais de Ghlin. Je n'ai pas vu si cela a été repris dans le dossier ici ou bien si ça n'a pas été repris en mobilité douce notamment, pour pouvoir permettre un accès vélo sécurisé vers le Centre-Ville par l'intermédiaire des Bas Prés et puis des Grands Prés.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : M. le Bourgmestre, dans le rapport sur les incidences, il y a Mme MARNEFFE qui voulait intervenir sur le même sujet...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons relevé plusieurs éléments préoccupants dans le rapport d'incidences environnementales notamment le risque d'obstructions permanentes de la vue sur le Beffroi qui est aussi en périmètre paysager, la présence d'anciennes décharges au marais de l'Arsenal. Comme nous l'avons également

relevé lors d'un précédent Conseil communal à ce sujet-là, il y a également une ancienne décharge au niveau du site de l'Héribus, éléments qui pour moi n'ont pas reçu des réponses adéquates, c'est donc la Ville qui a remis les réponses au rapport d'incidences environnementales donc étant donné tous ces éléments-là, nous sommes toujours défavorables au projet et surtout à la manière dont on les compense dans d'autres sites qui pour nous ne sont pas valables pour des compensations. On ne remplace pas un site naturel avec un intérêt biologique par des anciennes décharges. Voilà je vous remercie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je voudrais rappeler aux membres de cette honorable Assemblée l'état de la question par rapport à la procédure parce que cela permettra aux uns et aux autres de pouvoir se positionner dans les jours et les semaines qui viennent. Après l'approbation provisoire par notre Conseil communal de ce plan communal d'aménagement et du contenu du rapport sur les incidences, nous avons tout de même une enquête publique qui sera lancée et qui durera 30 jours pour avoir aussi l'avis du Conseil Wallon du Développement Durable et encore une fois, un avis de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire avant l'adoption définitive, ce qui permettra encore d'avoir toute une série d'éléments pour pouvoir compléter encore le dossier, sachant, M. le Bourgmestre, que tout de même le projet de plan communal d'aménagement a pris en compte les variantes de délimitation a rencontré la très grande majorité des conditions de mise en œuvre de l'avant-projet du PCA proposées par le rapport sur l'incidence environnementale justement. Donc, que ce soit par rapport aux compensations ainsi que par rapport aux remarques émises par la DGO4 et la DG03, ainsi que l'avis du Fonctionnaire délégué sur le projet qui est tout de même favorable, je pense qu'on a quand même pu avancer sur le dossier dans le sens qui avait été demandé par les différents intervenants. Mais, voilà, l'état de la question, c'est qu'il y a quand même cette enquête publique qui permet encore de revenir sur toute une série de choses qui n'auront peut-être pas eu l'air de plaire aux uns et aux autres.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Un petit détail, les affiches concernant l'enquête publique, il est prévu de les mettre également du côté du quartier du Marais à Jemappes ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je prends note que c'est votre souhait et je peux me renseigner au niveau des services pour essayer de vous satisfaire.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Normalement, ces affiches sont affichées selon un périmètre qui est fixé par le décret, c'est 50m, aux alentours. Voilà, ça c'est la règle en termes d'affichage. Bien, sur le point, est-ce qu'il y a des difficultés ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 121^{ème} annexe

88° objet : Révision du P.C.A. n° 34 dit « des Grands Prés ». Demande de prorogation du délai de liquidation de la subvention octroyée. Gestion Territ. et Économique PCA2013/34

ADOPTE à l'unanimité – 122^{ème} annexe

89° objet : Rénovation urbaine du quartier de la Gare. Désignation de l'auteur de projet. Gestion Territ et Économique UR2013/Gare

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement un point global 89 et 90. Nous sommes tout à fait d'accord sur le fond, simple question : à la lecture de l'article 173 du CWATUP, donc il y a, il me semble, une remarque d'objection formelle, une question de légalité formelle mais sur le fond, nous approuvons. Il semble que le Conseil communal élabore le dossier de rénovation urbaine avec la Commission locale, la CCAT, il semblerait que ce ne soit pas le cas tant pour le quartier de la Gare mais en tout cas pour l'axe commercial. Alors, je voulais savoir si c'est un oubli ou on ne devrait pas, je vais dire, porter le fer ou veiller à ce que soit la CCAT, soit la Commission locale, comme ça a été fait pour la rue de Nimy, je pense qu'il n'y a pas eu de problème, mais il semble qu'ici il y ait eu à l'article 153 par. 2 un petit oubli, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme M. HAMBYE, nous regrettons le manque de concertation avec la CCAT qui est quand même un problème qui a été récurrent à cet ordre du jour donc nous aimerions bien que ça puisse se faire dans les règles pour aussi que la nouvelle mise en place de la nouvelle CCAT parte sur de bonnes bases.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : En fait, le dossier sera présenté demain à la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et donc ça va être l'occasion justement de démarrer, comme vous l'avez dit, sur de bonnes bases, sachant que c'est avec l'ancienne CCAT puisque même si nous avons approuvé les membres de la nouvelle CCAT, les dispositions légales imposent un accord de la Région wallonne et cet accord n'est pas

encore intervenu. Donc, nous travaillons encore avec l'ancienne CCAT qui est directement associée au dossier. Par ailleurs, il faut savoir qu'après avoir pris contact au niveau de la Région wallonne, la structure qui prime en terme de négociation et de travail en commun, c'est la Commission Spécifique de Rénovation Urbaine comme vous l'avez dit. Ça a été le cas pour la rue de Nimy et donc l'idée c'est de travailler de toute façon en concertation avec ces deux structures, la Commission Spécifique de Rénovation Urbaine qui intègre plus spécifiquement les riverains, les habitants du quartier et la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, sur le plan du vote....

ADOPTÉ à l'unanimité – 123^{ème} annexe

90° objet : Modification du périmètre de rénovation urbaine « Axe Commercial ». Gestion Territ et Économique UR2013/Axe commercial

ADOPTÉ à l'unanimité – 124^{ème} annexe

91° objet : ASBL TRANSCULTURES. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 125^{ème} annexe

92° objet : ASBL BARBIANA – Compagnie Théâtrale. Compte et bilan de l'exercice 2009 – subvention indirecte. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 126^{ème} annexe

93° objet : ASBL BARBIANA. Compagnie Théâtrale. Compte et bilan de l'exercice 2010 – subvention indirecte. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 127^{ème} annexe

94° objet : ASBL OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS. Comptes et bilan des exercices 2008 à 2011. Approbation. Gestion f. C/C2008à2011

ADOPTÉ à l'unanimité – 128^{ème} annexe

95° objet : ASBL MAISON DU TOURISME. Comptes et bilans des exercices 2008 à 2011. Approbation. Gestion f. C/C2008à2011

ADOPTÉ à l'unanimité – 129^{ème} annexe

96^e objet : ASBL PORT DE PLAISANCE. Comptes et bilans des exercices 2008 à 2011.
 Approbation. Gestion f. C/C2008à2011

ADOPTE à l'unanimité – 130^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons aux interpellations en commençant par l'interpellation de M. le Conseiller ANDRE relative à Mons commune « Maya », M. ANDRE, vous avez la parole.

M. Yves ANDRE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, chers collègues. Depuis 2011, la Ville de Mons est devenue une commune «Maya» en s'engageant à devenir un acteur à part entière de la préservation des insectes pollinisateurs mais aussi de la biodiversité. On ne peut que se réjouir de cette politique volontariste initiée par la Ville de Mons. La reconnaissance en tant que commune «Maya» implique le suivi d'une charte dans laquelle un plan d'action sur trois ans est développé. La première année, une commune «Maya» s'engage à planter ou semer des végétaux mellifères sur son territoire, organiser une rencontre annuelle avec les apiculteurs de la commune, voir les associations de défense de l'apiculture, pour identifier les éventuels problèmes et trouver des solutions, mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes via ses moyens de communications propres (bulletin communal, toutes-boîtes, exposition,...), organiser une semaine de l'abeille sur les 3 années. La deuxième année, elle se doit d'incorporer dans les parterres communaux, bacs à fleurs, parcs publics, un pourcentage d'au moins 20% de fleurs mellifères, de dresser l'inventaire des sites disponibles sur son territoire pour le dépôt de ruches qu'elle communique aux apiculteurs, de s'inscrire dans la Convention Bords de routes « Fauchage tardif » avec pour objectif de réserver certaines zones au fleurissement naturel. Enfin, la troisième année, la commune « Maya » adopte un plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les espaces publics, établit un plan de gestion différenciée de ses espaces verts, organise une formation de son personnel à la gestion différenciée des espaces verts communaux. Alors qu'elle arrive en fin de cycle, pourriez-vous nous dresser le bilan de la Ville dans le respect de ses différents engagements ? Merci.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Conseiller. Comme vous l'avez indiqué, la Ville de Mons s'est inscrite dans le projet commune « MAYA » depuis juin 2011. La fin du cycle de trois ans est donc en juin 2014. Les différents services communaux s'efforcent de suivre l'ensemble des engagements de cette charte. Annuellement, le service Environnement transmet une fiche de rapportage au service de la Région Wallonne assurant le suivi de ce

projet. La Ville de Mons procède à un plan de fauchage tardif depuis 2009. Une réflexion relative à la gestion différenciée des espaces verts communaux est en cours. Pour cela les services Environnement et Plantations collaborent étroitement. Cette réflexion mène dès à présent, à l'utilisation préférentielle de plantes bisannuelles ou vivaces et à la multiplication des prés fleuris sur l'ensemble de l'entité montoise. En ce qui concerne l'inventaire des sites communaux où les apiculteurs peuvent déposer des ruches, l'implantation de ruches sur des lieux accessibles au public doit être examiné avec précaution parce qu'il y a régulièrement des risques de vandalisme. L'accessibilité de ces sites en dehors des heures de services doit aussi être prise en considération. Actuellement, des ruches sont recensées sur le site de la caserne des Pompiers située à Cuesmes. Une rencontre avec les apiculteurs s'est tenue en 2011 et une nouvelle réunion est programmée pour le 1^{er} semestre 2014. Des investissements ont été et sont consentis afin de procéder à des désherbages mécaniques et thermiques et diminuer ainsi les quantités d'herbicides utilisées par les services de Proximité.

Le service Plantations n'utilise plus d'herbicide sauf pour le cimetière de Mons et les allées gravillonnées des Parcs du Waux-Hall et de Jemappes. En matière de sensibilisation, des actions de sensibilisation ont été menées en 2011 notamment lors de la Journée de l'Arbre et en 2012 lors de la semaine sans pesticide. Des articles relatifs au plan Maya ont été publiés dans le bulletin communal aux printemps 2012 et 2013. L'année prochaine, le service Environnement continuera les actions de sensibilisation avec une «semaine de l'abeille» qui comportera des animations pour les enfants et une conférence.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Est-ce que vous souhaitez répliquer M. ANDRE ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une petite remarque, il y a eu une commande de 4.000 l de Roundup qui a été passée ici en début d'année et alors une deuxième petite remarque qui a son importance, Mons est une des rares entités en Région wallonne qui dispose d'une école d'apiculture avec notamment un atelier de traitement de la cire. Alors, jusque maintenant, l'école est abritée dans les locaux de la Ville à l'école de Plein Air à la rue Henri Dunant dont on sait que les bâtiments sont mis en vente. Ils ont interpellé, j'imagine, le Collège pour savoir si on pouvait trouver une solution et ils n'ont aucune réponse à l'heure actuelle. Ce serait quand même un peu dommage en étant une commune du plan Maya de ne pas pouvoir trouver une solution pour héberger cette école d'apiculture et son centre de traitement de la cire qui a une renommée sur l'ensemble de la Région wallonne en terme d'apiculture. Je sais qu'ils ont fait une proposition notamment par rapport à certains locaux de la Ville qui sont vacants donc

je pense qu'il y aurait peut-être moyen de trouver une solution positive pour qu'ils ne doivent pas quitter l'entité montoise et aller se positionner dans une autre entité, ce serait quand même malheureux à ce niveau-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, on s'éloigne un peu du sujet de base. M.

LECOQ, vous souhaitiez prendre la parole ? Non. Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, en ce qui concerne le Roundup acheté, comme je l'ai indiqué il reste encore des endroits où à un moment donné on n'a pas le choix et on doit continuer à utiliser ces produits, comme je l'ai indiqué dans la réponse, notamment au Waux-Hall, au cimetière à certains endroits mais là où c'est possible, on utilise d'autres techniques, premier élément. Ensuite, en ce qui concerne les apiculteurs, mon collègue Marc DARVILLE a déjà rencontré et a fait des propositions pour qu'ils puissent aller à certains endroits et il n'est pas exclu, mais ça on reviendra vers vous pour le printemps 2014, qu'à un moment donné, on puisse éventuellement trouver des solutions autour de la caserne de Ghlin où il y a effectivement des possibilités d'ouverture. Donc, tout ça est à l'étude mais en tout cas, M. DARVILLE a fait des propositions pour pouvoir les recaser parce que comme vous l'indiquez, le bâtiment de la rue Henri Dunant est en vente et donc on doit voir les possibilités que nous avons pour les recaser dans d'autres bâtiments de la Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, nous y sommes attentifs ! Ceci était pour la première interpellation, nous en venons maintenant à l'interpellation de M. DUFRANE relative au Parc communal de la rue de la Boulangerie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Le club sportif « La Pétanque Montoise » qui est situé rue de la Boulangerie, n° 2 est un club affilié à la Fédération Belge Francophone de Pétanque et fait partie des clubs les plus importants de notre région. Cela fait plusieurs années que ce parc situé au-dessus rue de la Boulangerie est inutilisé pour des raisons de sécurité. Ce club de la pétanque montoise serait prêt à l'utiliser lors de ses grands championnats, ce qui permettrait à ce club de bénéficier d'un cadre unique et exceptionnel à quelques pas du Centre-Ville. Cette asbl est disposée, si elle peut compter évidemment sur le soutien des autorités politiques montoises, à y aménager des terrains de pétanque en respectant évidemment les normes en vigueur. Enfin et dans l'optique du grand événement Mons 2015, l'asbl propose également d'y tenir un 24h pétanque dans le parc nouvellement aménagé. Donc, deux questions assez rapides : que pense le Collège de cette proposition qui pourrait réhabiliter un parc inutilisé et se conjuguer à l'événement Mons 2015 et enfin, y a-t-il

possibilité pour qu'une réunion soit envisagée à court ou moyen terme entre cette asbl et le Collège ? Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je remercie M. DUFRANE pour cette interpellation. Comme vous le relevez dans votre interpellation, le parc de la Boulangerie est fermé depuis plusieurs années déjà pour des raisons de sécurité. Il s'agit en réalité d'un problème d'agrément des jeux. En effet, l'organisme de contrôle a refusé d'agréer les structures mises à disposition des enfants car les surfaces de réception des jeux présentaient certains risques à cause des racines d'arbres trop apparentes. Difficile dès lors, pour les mêmes raisons, d'y aménager des terrains de pétanque. Par ailleurs, la Ville envisage de réhabiliter ce parc et en juin déjà, j'ai évoqué le dossier au Collège afin de charger les services techniques de démonter les jeux s'y trouvant. Ceux-ci, après restauration, pourront être réinstallés dans un autre parc de l'entité, très certainement, le parc de Ghlin. Un permis d'urbanisme sera sollicité à cet effet. Quant au parc de la Boulangerie, il sera, en accord avec l'Echevine des Travaux, remis en état et rendu accessible à la population.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, une réplique, M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Cela concerne essentiellement les enfants, je suppose, les normes de sécurité. Dans le cas de terrains de pétanque, ce sera moins prégnant et pourquoi alors dans ce cas-là, s'il y a réhabilitation du parc, on ne pouvait pas le conjuguer avec une activité pétanque occasionnelle via cette asbl et des accords entre cette asbl et la Ville ? Qu'il y ait un petit périmètre consacré à cette activité, par exemple.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Dès que ce parc sera réhabilité, nous verrons ce qu'on peut faire avec le club de pétanque, c'est un club très sympathique, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de m'y rendre, je tiens quand même à signaler que nous mettons gratuitement à disposition de ce club plusieurs casemates donc si nous pouvons trouver une collaboration dès que le parc sera réouvert, je suis prêt à la discussion.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Alors, nous en venons maintenant à l'interpellation de M. HAMBYE relative aux problèmes d'inondations liées aux fortes pluies de cet été, M. HAMBYE je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, Mmes et MM. Les modifications climatiques entraînent une intensité des précipitations qui sont concentrées en quelques heures, voire quelques minutes. Ce qui engendre des nuisances catastrophiques pour les habitants de notre Ville de Mons qui n'étaient pas habitués à la

montée des eaux dans leurs caves, rue du Pourcelet, Chaussée du Roelux, Centre Universitaire Hôpital Ambroise Paré. Des quartiers entiers de notre Ville sont maintenant noyés par les eaux de pluie. Alors, première remarque, a-t-on fait un inventaire, un cadastre, une liste des endroits des quartiers à risques en cas de fortes pluies ? Deuxièmement, quand on voit la pétition qui a été envoyée aux membres du Conseil communal en date du 5 août 2013 pour la rue du Pourcelet, on y voit que le collecteur principal était complètement bouché et que les avaloirs étaient dans le même état puisqu'ils ne sont jamais entretenus. Et enfin, les services de la voirie sont passés en nous confirmant que la situation était connue et inchangée depuis 13 ans. Et donc, quand on lit ça, un petit sondage évidemment, il faudrait voir au niveau de la Ville, comme la situation est connue et inchangée depuis 13 ans, qu'en est-il d'un plan général d'entretien des égouts et avaloirs, puisqu'on me dit que depuis 13 ans, ce n'est pas fait. Et donc c'est une question que je me suis posée. Par ailleurs, il semble que dans le dossier particulier donc il ne faut pas jeter la pierre à qui que ce soit, qu'au niveau psychologique, les habitants de la rue du Pourcelet, il y a un ressenti psychologique assez fort et donc je demande un petit peu d'attention et de bienveillance du Collège à ce sujet. Merci d'avance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. La parole est à Mme l'Echevine, vous souhaitez intervenir dans la foulée, Mme MARNEFFE, sur la même interpellation, allez-y je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme ça on fait l'économie d'une seule réponse pour deux. Le 5 août dernier, nous avons tous reçu une interpellation des riverains de la rue du Pourcelet concernant ces inondations qui sont consécutives à des violents orages du mois de juillet. Effectivement, ils faisaient état d'un accueil déplorable au niveau des services d'urgence et sinon ils faisaient surtout un constat d'un défaut d'entretien des avaloirs et de l'obstruction du collecteur, situation inchangée depuis plus de 13 ans d'après les services de voirie. En parallèle et suite à ce courrier, des contacts ont eu lieu avec l'Echevinat des Travaux, avec le service Voirie et entre les riverains. Il y a eu beaucoup d'informations disparates qui ont été fournies et échangées menant à une certaine incompréhension de la situation. On a parlé du Trouillon Voûté qui allait être détourné vers la rue du Pourcelet, des rumeurs et donc ce serait important de clarifier la situation. Il y a également des inquiétudes qui concernent l'urbanisation progressive du quartier. En effet, le problème semble lié surtout à un problème d'eau de ruissellement étant donné que ça s'est accentué depuis l'urbanisation du Clos des Tuileries qui est donc sur la pente de la colline St-Lazare et donc qui a accentué

les risques d'inondations. De plus, bien que les inondations ne soient pas directement liées aux eaux usées, l'obstruction des collecteurs s'est probablement accentuée aussi avec l'augmentation des habitants dans le quartier. D'autre part, des dégâts sur certains collecteurs auraient eu lieu lors de travaux réalisés par Belgacom donc éventuellement, il faut peut être leur demander aussi de réparer si c'est le cas. Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de rumeurs donc on aimerait bien avoir une clarification, est-ce que vous pouvez aussi nous communiquer les constats réalisés par les services de la Ville sur l'état du réseau d'égouttage et enfin, on a eu avec le nouveau plan triennal pas mal d'informations, pourriez-vous le compléter en nous disant peut-être quelles sont les intentions pour la période 2017-2018 pour ce quartier étant donné que la réfection de ces égouttages-là n'est pas prévue dans ce plan triennal-ci. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, Mme OUALI va répondre aux deux interpellations.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, effectivement, ici il faut faire la distinction entre le cas précis de la rue du Pourcelet et les autres problèmes qu'évoquait M. HAMBYE parce que là on travaille sur deux quartiers différents et comme vous l'indiquez, si on veut clarifier la situation, je pense qu'effectivement, il faut scinder les deux donc il y a tout l'aspect Trouillon Voûté et là c'est plus pour les quartiers rues Basse, Fariaux, quartier de l'hôpital et puis effectivement le problème que nous avons rencontré à la rue du Pourcelet. En ce qui concerne la rue du Pourcelet, les investigations ont été menées par le service Entretien Voirie et en fait, il apparaît que la mise à saturation de l'égout ayant provoqué les inondations a été accélérée par deux facteurs : premièrement, une quantité importante de pierrailles emportée par les eaux de ruissellement en provenance notamment du Clos des Tuileries s'est retrouvée dans la chambre de visite dans laquelle se connecte l'égout du Clos donc ça a fortement perturbé l'écoulement des eaux, ça c'est un aspect. Ensuite, l'envasement partiel de l'égout de la rue du Pourcelet sur un tronçon se trouvant à l'aval de la chambre de visite, donc ça ce sont vraiment les deux facteurs qui ont provoqué les inondations. Un aménagement sera prochainement réalisé par la main-d'œuvre communale pour éviter que les pierrailles se trouvant sur les accotements du Clos des Tuileries soient emportées par les eaux de ruissellement. Le tronçon envasé a été curé et des investigations approfondies seront menées afin de déterminer les causes de cet envasement et actuellement, comme vous l'indiquez, on ne dispose pas d'un cadastre complet de notre réseau d'égouttage mais je fais référence au point 61, et là, en fait, il s'agira d'un élément important afin de nous prémunir contre ce type

de situation et de déterminer les priorités en matière d'investissements, c'est pourquoi ce travail important a été inscrit dans le cadre du plan d'investissements. Ça c'est clairement pour la rue du Pourcelet. Pour répondre à M. HAMBYE. Pour les autres rues qu'il a évoquées, actuellement, il est techniquement et financièrement difficile de surdimensionner et remplacer l'ensemble des égouts de l'entité afin de se prémunir contre ce type de phénomènes particulièrement imprévisibles tant pour sa localisation que par l'intensité. Certaines rues sont hélas plus familières à ces inondations suite à des désordres du réseau d'égouttage.

Actuellement, pour tous les quartiers qu'on a indiqués, l'évacuation des eaux usées est particulièrement perturbée par l'état du Trouillon Voûté entre l'Avenue Maistriau et la rue Valenciennoise. Les travaux de remise à gabarit du Trouillon Voûté sont actuellement en cours, ça permettra évidemment de remédier à ces inondations récurrentes. Par ailleurs, une attention particulière est également portée sur le nettoyage des avaloirs de l'entité via notamment le recours à un entrepreneur par un marché public afin d'atteindre une fréquence de curage de 3 fois l'an. Alors, quand à un moment donné on indique que les avaloirs ne sont pas nettoyés correctement depuis 13 ans, ça me pose quand même question puisque nous avons un marché public avec ces nettoyages et d'ailleurs ça passe régulièrement, ce sont des dossiers que nous avons déjà approuvés sous cette mandature pour des curages récurrents ou des curages exceptionnels. Nous sommes déjà venus avec des dossiers ici au Conseil communal et il me semble également important de signaler que, de manière systématique, une analyse des services techniques est réalisée afin de parer au mieux à la situation et donc nous prenons des attitudes au cas par cas. Il faut savoir qu'ici, fin juillet et encore un peu au mois d'août, on a vraiment eu affaire à des phénomènes assez imprévisibles, que les services sont intervenus pas forcément le soir même mais en tout cas sont allés par la suite sur place, oui ils ne rencontrent peut-être pas toujours les riverains pour expliquer mais je pense qu'à un moment donné, comme vous l'indiquiez Mme MARNEFFE, les gens mélangent un peu leurs pinceaux et les informations qu'on peut leur donner. Nous sommes très attentifs avec le dispatching et le 0800 pour essayer d'être le plus complet possible mais parfois, effectivement, comme il y a eu des soucis un peu partout dans différents quartiers, les informations peuvent être parfois perturbées ou les gens, comme l'a indiqué le Bourgmestre tout à l'heure, peuvent parfois interpréter certains propos tenus par le 0800 ou même par le Cabinet donc, dans la plupart des cas, nous avons essayé de rectifier le tir, voilà les éléments que nous pouvons vous donner ce soir.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela va pour ces éléments ? J'attire votre attention sur le fait qu'effectivement, il y a ce marché qui existe, que moi-même j'ai eu l'occasion de les voir à plusieurs reprises au travail y compris dans les rues dont les citoyens et les riverains nous disaient ne pas voir ces avaloirs nettoyés ou pris en charge en termes d'entretien par la Ville, donc entre le fait de voir ou de savoir il y a parfois une nuance, est-ce que vous souhaitez répliquer ? Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Les égouts, ce n'est pas quelque chose de prestigieux et donc effectivement, si on se réjouit d'un plan triennal d'investissements, ce qu'on regrette quand même malgré tout, c'est l'entretien, 13 ans avant d'intervenir dans des zones qui sont en train de se boucher, ça nous paraît un peu long donc les investissements, ça doit être aussi dans quelque chose de récurrent, c'est moins fun qu'une fontaine en plein milieu d'une canicule au mois de juillet mais pour nous c'est quelque chose qui est important, dont dépend vraiment le confort de chaque citoyen et donc on aimerait qu'autant d'attention soit apportée à l'entretien récurrent qu'au plan triennal qu'on nous a présenté aujourd'hui. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je rejoins tout à fait l'opinion du Bourgmestre, on doit être dans le cadre d'un marché public au moins 10 ans et donc on octroie ce nettoyage annuel des avaloirs à des entreprises et donc au moindre coût. Tous ces problèmes de marchés publics, vous le savez bien, c'est qu'on m'a dit, tiens comment se fait-il qu'en x temps, ils puissent faire autant d'avaloirs, autrement dit, certains m'ont interrogé pour savoir comment est-ce qu'on peut faire, vu le bas prix, faire autant d'avaloirs en si peu de temps. Je crois que c'est un contrôle par après du marché et c'est vrai que c'est un problème récurrent et par exemple, vous allez me dire que je vais dépasser mais sur le boulevard, il y a encore 3 jours, quand je vois toute la crasse qu'il y a le long des avaloirs, je me dis la moindre précipitation trop forte, tout va rentrer dedans, mais voilà, vous allez me dire que je vais dépasser le sujet, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien merci. Si vous me permettez, je voudrais quand même réagir aux propos de Mme MARNEFFE parce que je trouve qu'il y a quand même quelque chose qui ne va pas sur le plan de l'honnêteté intellectuelle. J'ai expliqué tout à l'heure les raisons des choix posés par le Collège sur le plan triennal et donc en 2006 déjà, Ecolo a fait sa campagne électorale en comparant les logements sociaux du quartier des Tours de Ghlin avec l'investissement sur la Fontaine de la Grand'Place avec le succès que l'on a

connu, c'est-à-dire à l'époque la perte d'un siège et le renforcement de la majorité. Ici, on remet en parallèle des investissements utiles dans l'égouttage avec les travaux liés à la Fontaine. Ecoutez, à un moment donné, je pense qu'il faut quand même faire preuve d'honnêteté intellectuelle, celui qui connaît un minimum le fonctionnement des subsides de la Région wallonne, des Pouvoirs Publics sait que les travaux de la Fontaine ont été obtenus sur base d'une fiche projet déposée par la Ville de Mons pour renforcer l'attractivité touristique de la Ville. Les crédits qui ont été obtenus pour ce faire, n'auraient pas pu être utilisés pour autre chose et s'ils avaient été utilisés pour autre chose, ça aurait été pour une autre affectation touristique ailleurs à Mons ou en Wallonie. Donc, il n'est pas question de comparer des crédits destinés à de l'égouttage ou à l'utilisation des crédits utilisés pour la fontaine, pour des musées ou pour quoi que ce soit d'autre du domaine touristico-culturel. Il faut, à un moment donné, faire preuve d'un minimum d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis de la population et vis-à-vis des collègues, ça me semble, quand on est élu, être le minimum requis pour être à la hauteur de sa fonction. Et donc, je n'accepte pas ces comparaisons qui sont totalement fausses, qui sont mensongères et qui mènent vraiment la population en bateau par rapport à ce qu'un pouvoir public peut faire ou ne peut pas faire. Il y a des critères et des contraintes qui existent dans la gestion, elles s'appliquent à tout le monde, quelle que soit la formation en place au pouvoir et si nous allons chercher des subsides au maximum pour améliorer la qualité de vie dans notre Ville, je considère que c'est une bonne chose et la population nous a donné raison à-travers les élections malgré une campagne qu'à l'époque je n'avais pas trouvée très heureuse de la part du groupe Ecolo en 2006. Et je vois qu'aujourd'hui, il y a cette tentation à revenir vers ce type de comparaisons que je trouve indignes, permettez-moi de vous le dire, ça n'est pas correct, on ne peut pas comparer des investissements dans un domaine obtenus grâce au travail de la Ville et des services communaux pour aller chercher des subsides pour valoriser l'attractivité touristique de Mons et des travaux qui sont utiles à la population en matière d'égouttage et pour lesquels nous avons suivi une philosophie qui a été approuvée ce soir à l'unanimité par le Conseil communal en ce compris par votre groupe. Et donc là je ne comprends pas la cohérence politique entre votre position adoptée maintenant sur le sujet avec ce que vous indiquez oralement en comparant les deux investissements et l'approbation que vous avez faite tout à l'heure du point relatif au programme triennal d'investissements qui valait validation, me semble-t-il, des propositions du Collège et de la philosophie suivie en matière des choix sur les voiries sur lesquelles on doit intervenir en matière d'égouttage. Je trouve qu'à un moment donné, on peut avoir de l'argutie politique, on

peut ne pas être d'accord, on peut faire tout ce qu'on veut mais il faut de l'honnêteté intellectuelle, je n'accepte pas que l'on puisse remettre une couche comme on l'a fait il y a 7 ans en comparant des pommes et des poires en matière de subsidiations, il y a des règles y compris en matière de subsides, elles s'appliquent à tout le monde et vous à notre place, vous n'auriez pas pu faire autrement parce que ces subsides n'auraient pas pu être utilisés pour l'égouttage. Voilà ce que je tenais à indiquer en la matière. Je pense que c'est une précision importante. Pour en venir aux autres interventions. Oui, je n'ai pas vu votre demande d'intervention, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous n'avez peut-être pas essayé de voir si je souhaitais intervenir mais enfin, bon. On parle d'honnêteté intellectuelle, effectivement j'émet des opinions, effectivement notre score électoral est ce qu'il est mais je pense qu'on ne justifie pas un argument sur base d'un score électoral, on n'a pas nécessairement raison parce qu'on est dans la majorité, parce qu'on a eu un meilleur score électoral. Je n'étais pas là en 2006 en plus lors de la campagne donc je ne vois pas vraiment le procès que vous me faites à moi, toujours est-il que je n'ai pas parlé, justement je pense que j'ai clairement dit et j'espère que les personnes qui reliront le PV y seront attentives, que je n'étais pas contre le plan triennal d'investissements, qu'au contraire, je me réjouissais de ces investissements-là, j'ai demandé si les travaux de la rue du Pourcelet feraient l'objet du plan triennal 2017-2018 parce que c'est quelque chose que je trouve important pour les citoyens. On ne m'a pas répondu à ce sujet-là mais je veux dire si vous êtes attentifs à cet élément-là, ça me suffit, ce que j'ai dénoncé dans ma dernière intervention qui normalement me permettait de clôturer le débat, était que c'était le défaut des travaux d'entretien qui nous posait problème et comme l'a souligné, beaucoup plus judicieusement que moi, M. HAMBYE, c'est un problème de marché public à bas prix. Et ça, ça reste le choix des autorités communales de choisir un opérateur en fonction de ses qualités, en fonction de la manière dont il travaille, les critères d'un marché public sont attribués par un Conseil communal donc je crois que ça reste de notre responsabilité de dire oui, on lui consacre un petit plus d'argent pour l'entretien de ces égouts plutôt que de consacrer de l'argent à autre chose, ça reste un débat sur un budget communal qui pour moi, n'est pas nécessairement quelque chose de démagogique. Effectivement, on revient avec ces éléments qui sont sur la Fontaine parce que pour nous, c'est quelque chose qui est important. Maintenant, si on ne peut plus avoir de débat budgétaire ici au Conseil communal, où voulez-vous qu'on les ait ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela n'a rien à voir, Mme MARNEFFE, je suis désolé, à un moment donné, quand on est élu on doit aussi avoir une connaissance technique des dossiers. Vous savez très bien que les subsides que nous obtenons pour les investissements de nature « fontaine » n'ont rien à voir avec les budgets qui sont octroyés pour réaliser des travaux de voirie et ce que je demande, c'est qu'en tant qu'élu connaissant les subtilités de la technique budgétaire qui s'imposent à toutes les communes et à tous les élus qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, c'est que vous sachiez faire la part des choses et ne pas mettre en balance un investissement en égouttage avec un investissement « fontaine » tel que vous l'avez fait très clairement tout à l'heure. Et c'est ça que je dénonce, ce n'est pas l'argumentation, ce n'est pas ce que vous avez évoqué par ailleurs. M. HAMBYE a pris la parole tout à l'heure, je peux comprendre tout à fait ce qu'il a dit, à un moment donné, nous, nous faisons des marchés publics, les marchés sont soumis à des règles internationales, c'est l'application d'une directive européenne qui fait qu'à un moment donné on a un cahier des charges, on a des critères qui sont appliqués avec une partie pour la qualité des prestations, une partie pour la tarification et les montants qui sont proposés par les soumissionnaires et notre marche de manoeuvre, elle est nulle en la matière. On a une application de la législation qui est stricte, soit on attribue à quelqu'un qui remplit ses prestations de manière qualitative aux prix les plus attractifs, soit on prend un autre biais et on va vers des prestations qui sont beaucoup plus coûteuses et là vous nous ferez le reproche de claquer l'argent du contribuable par les fenêtres. Et donc, à un moment donné il faut être cohérent et donc on a ici une application qui est celle des marchés publics, avec à la fois un soumissionnaire auquel on n'a pas de reproche particulier à faire sans quoi on l'aurait éliminé de la procédure et qui est le plus attractif sur le plan des prix, c'est de bonne gestion sur le plan communal en lien avec le respect de la législation. C'est ce que l'on peut faire avec nos services de bonne foi pour bien gérer la Ville et essayer de rendre un service qui soit le meilleur possible sur le terrain. Ce que je n'accepte pas, ce sont les comparaisons telles que vous celles que vous avez faites tout à l'heure, c'est peut-être malheureux et involontaire dans votre chef mais je me permets de le souligner parce que je ne peux pas accepter ce type de propos. Maintenant, cela nous éloigne du fond du sujet qui est évoqué ici et j'espère que nous pouvons clôturer cet incident. Vous souhaitez reprendre la parole ? Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En termes de marchés publics, je trouverais intéressant qu'on puisse envisager la possibilité de manière globale à la Ville et dans ce cas-ci ce serait pertinent, d'écarter les prix les plus élevés et les prix les plus bas pour éviter

justement d'avoir des soumissionnaires qui ne peuvent pas correctement après assumer les charges auxquelles ils se sont engagés. Il y a d'autres communes dans lesquelles ça se fait, donc c'est une possibilité qui pourrait être envisagée, qui pourrait justement solutionner cette question-là. C'est une solution technique, vous me reprochez de ne pas connaître les dossiers, c'est pourtant quelque chose dont on a connaissance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On peut le faire quand il y a des prix qui sont anormaux compte tenu des pratiques du marché mais pas de manière générale et répétitive. Nous l'avons déjà fait, je pense, à la Ville de Mons quand nous avons été confrontés à des situations anormales au regard des tarifs du marché mais nous ne pouvons pas le faire systématiquement. Je propose qu'on en reste là en tout cas pour ce point. On en vient à l'interpellation de M. HAMBYE relative aux travaux à Jemappes, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vais essayer d'être court et bref puisque les heures passent et le personnel communal doit, je dirai, faire place nette pour qui vous savez... On ne va pas épiloguer sur la difficulté structurelle de nos commerces dans nos centres urbains depuis 2008, les difficultés que connaissent nos commerces quand il y a des travaux. Simplement, j'ai été interpellé par la gravité de la situation à Jemappes et tout le monde sait qu'elle n'est pas nouvelle et donc l'Administration communale, le Collège depuis maintenant les années 2000, a fort investi à Jemappes. Et donc, encore une fois, il ne s'agit pas de jeter la pierre mais de voir en quoi on peut améliorer la situation très rapidement. Me baladant quelquefois à Frameries, je suis toujours frappé de voir comme quoi, dans le Borinage, quand on arrive à Frameries, qu'on vienne de gauche, de droite, du centre ou d'ailleurs, il y a des parkings gratuits, multiples et donc, ma réflexion principale ici c'est de dire, est-ce qu'on ne devrait pas essayer de se pencher, de manière globale, pour développer différents parkings tant sur la place mais là on sait que ça fait débat mais tout autour du centre de Jemappes, pouvoir avoir un peu le même effet qu'à Frameries ou à Dour, il y a des différents endroits qui sont des chancres qui sont transformés en parkings, à proximité de la Grand'Place et voilà l'objet de mon interpellation. Alors, la deuxième chose, j'étais intervenu au niveau de la réflexion sur l'aménagement de la Grand'Place et initialement j'avais vu qu'il y avait 5 arbres. Et puis on m'a dit, ah, réunion de quartier, ils ont décidé de supprimer les arbres et puis j'ai eu quelques échos de commerçants qui m'ont dit mais non, on ne l'a jamais demandé. Alors, bon, moi je n'étais pas là, je ne mets en cause qui que ce soit. En tout cas, je lis dans le journal et c'est comme ça que je me dis qu'il y a peut-être un problème, le commerçant ici nous dit on ne nous a pas écouté, tout s'est mis en place sans que nos

préoccupations ne soient prises en compte. Alors, soit il n'était pas là mais bon, je me dis il y a quand même quelque chose. En tout cas, il y a un mal être profond alors je crois que l'objectif du Collège c'est de tout faire pour que Jemappes se développe, vive et je dirai les investissements faits depuis les années 2000 en sont la preuve, disons que l'objet principal de mon interpellation est de se dire, est-ce qu'il n'y a pas des endroits, dans un périmètre de 400 à 500 m de la Grand'Place de Jemappes qui pourraient être transformés en parkings comme ça se fait très bien à Frameries ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. Effectivement je vous remercie de la manière avec laquelle vous présentez votre interpellation qui me semble objective. C'est vrai que c'est un sujet complexe et nous avons essayé au maximum de concerter les commerçants et les riverains avant de lancer le projet, c'était en 2009 si j'ai bonne mémoire. Les réunions étaient difficiles parce que les points de vue n'étaient pas nécessairement convergents entre les riverains qui souhaitaient, pour certains d'entre-eux, un espace de convivialité et les commerçants qui souhaitaient un maximum d'emplacements de parking. Et donc le compromis que nous avons essayé de trouver à l'époque a été de pouvoir, c'est vrai, dégager la place pour une zone de convivialité, pour mettre en valeur les rénovations notamment la Maison communale, pour permettre l'installation de bancs, d'arbres et faire en sorte que cet endroit soit plus agréable à vivre et soit un point central de convivialité et tout en compensant, voire même plus, le nombre d'emplacements de stationnement supprimés. Et donc il y a eu comme ça toute une série d'aménagements, la mise à sens unique de l'avenue Leman, la création du parking du Home Salon, etc. qui font que selon les comptages de la Police, nous avons au moins récupéré le nombre perdu d'emplacements de stationnement. Néanmoins, bien sûr, nous sommes conscients que sur le plan psychologique et indépendamment des faits, cela n'est pas nécessairement ressenti de cette manière-là par les commerçants qui n'ont plus la faculté de disposer devant leurs commerces d'emplacements de stationnement qu'ils ont toujours eu l'habitude d'avoir. Je comprends parfaitement cette sensibilité d'autant plus et comme vous l'avez dit, depuis 2008 la crise est là, elle se fait sentir partout, encore un peu plus à Mons et encore un peu plus à Jemappes. Et donc, c'est difficile, nous avons essayé bien sûr de mettre en place toute une série de dispositifs comme notamment les indemnités pour les commerçants mais nous savons que c'est insuffisant par rapport aux pertes de chiffres d'affaires, comme encore une initiative de mon collègue Achile SAKAS avec le PGV pour des concours de paniers garnis pour les clients des commerces, nous faisons ce que nous pouvons pour réinvestir dans le quartier, il ne faut pas perdre de vue

la finalité de ce que nous faisons, la finalité c'est de tirer Jemappes vers le haut, c'est d'avoir une opération de rénovation et de lifting urbains du centre de Jemappes avec des travaux de voirie, d'égouttage, de façades, dans la rue du Dr Liénard, dans la rue du Flamand, dans la rue Réghem, sur la place elle-même et donc tout cela, il faut que nous le fassions, c'est dans l'intérêt de Jemappes, de ses habitants et même de ses commerçants même s'ils ne le mesurent pas aujourd'hui à court terme. Nous sommes convaincus que sur le long terme, ce sera payant pour le redéploiement de Jemappes. Est ce que nous devons nous fermer à la discussion, certainement pas. Nous devons d'abord essayer de faire en sorte que les travaux aient un impact limité sur l'activité commerciale, raison pour laquelle alors que le SPW, suite aux contacts avec la Police, devait intervenir sur la Nationale 51 et générer, suite à une proposition de la Police, 5 jours de fermeture de la Nationale, nous allons sans doute ramener cette fermeture à 2 jours pour poser l'asphalte qui est d'une nature particulière puisqu'elle sera rouge, elle permettra d'avoir une zone de convivialité plus forte, marquant la différence avec le reste de la Nationale à hauteur de la place, etc. etc. Donc, essayer de tout faire pour limiter l'impact des travaux, accélérer le rythme des travaux et faire en sorte que tout cela soit terminé au plus vite. Ensuite, essayer d'entendre les remarques des commerçants en continuant à élargir l'offre de stationnement, donc là vous avez raison, il faut essayer de trouver des solutions, il y a un projet au niveau du Petit Passage qui avait été approuvé en son temps, nous avons repris des contacts au niveau de la Régie Foncière pour essayer d'accélérer le dossier, indépendamment des problèmes de permis et là il devrait y avoir une extension d'offres de stationnements à terme. Nous n'excluons rien pour la place elle-même mais en tous les cas, nous avons des engagements avec un auteur de projet, avec des entrepreneurs, il faut terminer le projet tel qu'il a été pensé et réalisé, sachant qu'à l'époque, la volonté du Collège était que rien ne soit irréversible. Et donc voilà, ça veut dire que là il y a une place pour la concertation avec les commerçants, cette concertation est en cours, j'ai encore une réunion pas plus tard que cette semaine avec eux pour pouvoir en rediscuter, l'Echevine des Travaux m'accompagnera à cette occasion et donc, nous essayons de faire vraiment le maximum en la matière même si la situation est difficile mais nous croyons qu'il est indispensable de continuer à investir dans Jemappes, indépendamment des contraintes que cela représente de manière passagère et nous resterons tant que faire se peut, à l'écoute des commerçants du centre de Jemappes. Voilà, M. HAMBYE, si vous le souhaitez, vous avez bien entendu le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci mais je crois que les précisions ont été apportées. On travaille à long terme mais les nuisances à court terme sont importantes comme partout, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'ai juste oublié de vous répondre sur un point, sur les arbres. Effectivement, nous avons souhaité là comme au Marché-aux-Herbes d'ailleurs et aux environs, d'avoir plus d'arbres mais notre ardeur a été réfrénée par les souhaits des commerçants qui ne voient pas les arbres avec le même intérêt que nous et donc ici, en l'occurrence, cela générerait des suppressions d'emplacements de parking pour déjà trouver un compromis suite aux concertations d'ailleurs que nous avons faites avec eux, nous avons créé des places de parking en épis sur les côtés de la place de Jemappes qui n'étaient pas prévus dans le projet initial et qui ont générés des suppressions d'arbres. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec moins d'arbres, avec quelques bancs dont nous essayerons de faire en sorte qu'ils ne soient pas scellés au sol d'ailleurs et nous essayerons d'avoir un espace qui réponde à la fois aux impératifs de convivialité et de nécessités des commerçants aux alentours. Voilà, alors Mme MARNEFFE a déjà présenté son interpellation pour les problèmes de la rue du Pourcelet, on reste avec vous Mme MARNEFFE avec l'intégration paysagère des zones d'activités économiques, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A l'occasion de cette rentrée politique, ayant eu la chance d'aller sous d'autres cieux pendant mes vacances, je souhaiterais partager avec vous les tristes impressions que m'ont laissées mon cadre de vie direct lors de mon retour. En me promenant à Nimy et dans les alentours - Obourg, Ghlin, Mons aussi - j'ai été frappée par la dégradation des paysages et du cadre de vie autour de certaines zones d'activités économiques. Citons par exemple quand on est dans le quartier St-Lazare ou sur le Vieux Chemin de Binche, la vue que l'on a vers les cimenteries d'Obourg, on a un nouveau centre de traitement de boues de dragage, on a le développement des activités des cimenteries, il y a eu l'abattage de peupliers qui faisaient écran. A un autre endroit, dans la rue Mouzin qui est un quartier d'habitations, il y a une entreprise qui fait de gros travaux sur son terrain donc probablement avec permis d'urbanisme mais qui laisse se dégrader les murs en bord de voirie jusqu'à menace d'écroulement et après elle fait du ravalement avec une vue directe là-dessus pour tous les riverains qui habitent là-bas. Au Grand Large, lors d'un colloque intitulé « Joining Nature & Cities », notre Echevine de l'Urbanisme avait cité le Grand Large parmi les bijoux des espaces verts de Mons. Effectivement, il y a là un bon potentiel mais c'est quand même loin de l'image d'Epinal. Entre la proximité de l'autoroute et les abords directs

de la zone d'activités économiques, on est loin du poumon vert que constituent des plans d'eau autour de villes à activité importante comme Hambourg ou Metz. Ce constat est également valable à l'entrée de la Ville au niveau de la sortie d'autoroute où le développement des zonings a progressivement transformé cette porte verte en porte grise. L'aménagement du nouveau zoning des Bas Prés ne risque, comme le mentionnait le rapport d'incidences environnementales, pas d'améliorer le problème. Il y a une semaine, j'ai pu assister à un colloque d'Hainaut-Développement sur le développement durable où plusieurs de nos collègues étaient présents, il était question d'arbres remarquables à préserver. La démarche est importante voire essentielle mais dans l'aménagement de notre territoire, il faut aussi envisager des processus permettant d'embellir les paysages comme la plantation d'arbres, pas seulement leur conservation mais leur plantation qui pourraient devenir remarquables à long terme ou envisager encore d'autres démarches d'intégrations paysagères ou comme dans la rue Mouzin, urbaines. A l'heure où les robinets coulants abondamment grâce à Mons 2015 risquent d'être fermés mais également à la veille du moment où notre Ville devra se montrer sous son meilleur jour en tant que Capitale Européenne de la Culture, quelles sont vos intentions par rapport à de tels sites qui méritent un véritable plan d'intégration paysagère ? Ne pourrait-on pas envisager une vraie mise en valeur de ce patrimoine d'une part et, par ailleurs, une cohabitation plus respectueuse des activités dans les zones résidentielles ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie Mme MARNEFFE, Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, j'ai bien reçu votre interpellation et je vous en remercie car celle-ci évoque des enjeux importants qui retiennent toute mon attention et bien sûr, celle du Collège communal. Tout d'abord, pour une meilleure compréhension des tenants et aboutissants de cette problématique, je vous propose de la resituer dans le cadre légal qui la concerne. En fait, les articles 30, 30 bis et 31 du CWATUP définissent la zone ou plutôt la notion de zones d'activités économiques au plan de secteur, qu'elles soient mixtes, industrielles ou spécifiques. Et ces articles malheureusement, restent fort laconiques et ne prévoient rien en ce qui concerne l'aménagement paysager de ces zones. Et donc, on pourrait distinguer deux cas de figure, d'une part ces zones existent déjà au plan de secteur, dans ce cas l'aménagement des abords des bâtiments destinés à s'y implanter sera analysé dans le cadre de la demande de permis de bâtir. De manière générale, nos services sont attentifs et le sont même de plus en plus aux

questions liées au déboisement, reboisement de ces zones ainsi qu'à l'emploi des matériaux par exemple pour l'aménagement des clôtures ou des zones carrossables. J'ajouterai que le règlement communal d'urbanisme complète et sert de guide à l'analyse des demandes de permis par les services communaux en ce qu'il prévoit un certain nombre de règles aux portions du territoire situées en ces zones, donc des dispositions relatives à la végétation, aux clôtures, au respect du paysage, elles sont prévues dans ce document. Dans le second cas de figure, ces zones doivent être créées car elles n'existent pas actuellement au plan de secteur. Elles seront créées généralement par le biais d'un plan communal d'aménagement et, vous l'avez cité, c'est le cas du PCA des Bas Prés que nous avons déjà évoqué ce soir et contrairement à votre analyse, je me dis que le processus permet encore d'améliorer la situation même si, en effet, je l'ai lu comme vous au niveau du rapport sur les incidences environnementales, on souligne les éléments sans doute un peu plus faibles du dossier. Dans ce cas d'ailleurs, la réglementation wallonne relative à cet instrument réglementaire prévoit que la Ville doit déterminer un certain nombre d'options relatives notamment au paysage, à l'urbanisme, à l'architecture et aux espaces verts. Et donc, c'est dans ce cadre-là qu'à mon avis, nous devons évidemment travailler. La réflexion relative à l'intégration paysagère peut donc être initiée bien en amont de la demande de permis d'urbanisme et donc il y a tout un travail aussi de sensibilisation, on en convient, vous l'aurez d'ailleurs compris finalement l'état des abords des entreprises de nos régions, vous avez pu citer certains cas bien spécifiquement dans votre interpellation, dépend finalement moins d'un cadre légal que de la bonne volonté des propriétaires des bâtiments et donc la sensibilisation de ces acteurs, je le répète, à cette problématique est essentielle, elle pourrait même être intégrée. Nous avons eu l'occasion d'en discuter ensemble lors de la Commission Communale de préparation à ce Conseil dans le PCDN, notre plan communal de développement de la nature et pour moi, il s'agit d'une piste de réflexions intéressantes que j'aimerais examiner avec mes collègues. En ce qui concerne l'entrée de la Ville au niveau de la sortie de l'autoroute, je vous rappelle que ces zones et leur aménagement dépendent de la Région wallonne et non de la Ville de Mons. En outre, alors qu'en France par exemple l'aménagement de ces zones dépend d'un partenaire exploitant un réseau autoroutier qui est finalement payant, en Belgique, il n'en est pas de même. D'où, probablement, une difficulté à un moment donné en termes de moindre budget par rapport au cas français qui donne peut-être des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur de votre demande. Néanmoins, en ce qui concerne Mons, cette zone est actuellement en grand chantier de sorte qu'il me paraît préférable d'attendre la fin de ces travaux pour juger

de leurs aménagements et par contre, je voudrais dire qu'une sensibilisation de l'intercommunale de développement économique est toujours possible, je pense qu'elle est aussi de plus en plus sensible à ces aspects-là pour avoir eu l'occasion d'en discuter avec ses responsables et pour conclure, en ce qui concerne le Grand Large, je peux vous confirmer que le Collège a saisi le dossier à bras-le-corps. Je ne voudrais pas rentrer dans les détails parce que le processus de réflexions vient seulement d'être entamé, il faut savoir que le caractère exceptionnel et stratégique de ce site requiert la détermination d'une identité propre pour cette zone via le développement d'activités complémentaires à notre Centre-Ville. L'identification aussi des écueils liés aux affectations actuelles du sol, au plan de secteur ainsi que des impératifs liés à la dépollution de certaines zones. Enfin, l'établissement d'un master plan cohérent en lien avec le cœur de la Ville mais également à l'échelle supra-communale notamment en lien avec le projet de Territoire Cœur du Hainaut - Centre d'énergies via notamment l'action très concrète Aile Bleue-Voie Verte et donc voilà, via cette logique que nous voulons la plus cohérente possible et qui finalement dépasse aussi la réflexion pour notre Ville mais vous l'avez dit, pour toute la région, nous pourrions sans doute amener dans les prochaines années parce que c'est un processus qui prendra du temps, des améliorations à la qualité paysagère de nos zones industrielles. Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie, Mme MARNEFFE, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, dans les éléments évoqués, je partage assez votre analyse par rapport au PCDN, par rapport à son intérêt comme nous en avons parlé. J'attire votre attention sur le fait qu'il y avait déjà une fiche, vous le savez d'ailleurs sûrement, une fiche PCDN qui concerne le Grand Large et donc si vous étudiez les possibilités autour de ça, ce serait bien de tenir compte des éléments qui avaient déjà été évoqués. Pour les autres sites que j'ai mentionnés, notamment autour des cimenteries d'Obourg, je trouve qu'une piste qui serait intéressante d'explorer aussi, ce serait la possibilité de mettre en place dans les zones agricoles environnantes, des mesures agro-environnementales donc le service Environnement avec l'aide des conseillers MAE pourrait éventuellement prendre contact avec les agriculteurs qui bordent ces zones-là pour envisager des choses comme la plantation de peupliers d'Italie qui montent très haut et très vite pour encadrer la zone et justement faire que ce soit moins prégnant au niveau du paysage. Alors, à d'autres échelles, je crois que ce serait intéressant aussi de sensibiliser peut-être les entreprises à la Semaine de l'Arbre qui était organisée par Hainaut-Développement et le fait

que la gratuité de la distribution qui se fait à ce moment-là permet justement des petits aménagements à moindre coût hormis la main-d'œuvre mais éventuellement, on pourrait peut-être envisager aussi une aide de la part de la Ville pour la mise en place de ces plants fournis gratuitement. Et alors dernière chose par rapport à la rue Mouzin que j'évoquais, ce pourrait être intéressant de vérifier les travaux qui ont été faits en bordure de voiries et le respect des règlements communaux d'urbanisme auxquels tous les citoyens sont censés se conformer donc pour justement que les riverains qui sont en bordure de ce genre de sites puissent bénéficier d'un cadre un petit peu plus agréable. Effectivement, aussi la piste d'envisager avec l'IDEA ce problème via la fiche Trame verte-Trame bleue autour de la Haine est effectivement tout à fait pertinent et surtout qu'il y a quand même pas mal de zones d'activités économiques qui sont à proximité de ces sites-là. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, c'est effectivement un sujet extrêmement intéressant que nous partageons en termes de préoccupations avec vous et comme l'a dit Mme l'Echevine, les contacts d'ailleurs avec l'IDEA ont été pris et notamment dans la perspective des fonds structurels pour essayer de trouver quelques solutions en la matière. Bien, je vous propose de passer à l'interpellation suivante qui est une interpellation conjointe de M. POURTOIS et de M. BONJEAN, je ne sais pas qui prend la parole en premier lieu ? M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Mmes, MM. les Membres du Collège communal, chers collègues Conseillers communaux, rassurez-vous, nous allons être brefs parce que, en effet, nos services communaux doivent travailler et puis je sais, nombre d'entre-vous ont faim, tout le monde n'a pas eu la chance, comme M. le Bourgmestre de prévoir son yaourt et ses céréales... Plusieurs d'entre-vous nous ont fait l'honneur de leur visite à la ducasse de Spiennes le week-end des 30 août et 1^{er} septembre, il faut dire que le temps était magnifique et qu'il est toujours agréable de prendre un verre dans un des plus beaux villages de notre Ville. L'affluence très nombreuse malgré les problèmes que nous allons évoquer une nouvelle fois, s'il en était besoin, a démontré la convivialité reconnue de cette ducasse. Par contre, si vous étiez venus pour découvrir l'un des 80 artisans annoncés, vous en auriez été à vos frais puisque l'organisateur a planté là, passez-moi l'expression, le comité des fêtes de Spiennes puisque ce monsieur, en usant d'arguments fallacieux et faisant preuve d'une malhonnêteté intellectuelle sans nom, a informé le comité des fêtes de Spiennes le samedi à 4 h 37 du matin qu'il n'avait soi-disant pu placer les artisans et que dès lors il annulait sa collaboration et évidemment, au passage, il rejetait la faute sur le comité et sur les

autorités communales et sur les services de la Ville. Si vous croyez celle-là, je vous en raconterai une autre, on ne souhaite pas s'attarder spécialement sur cet incident dont la presse locale a fait écho, disons simplement que les arguments de cet organisateur peu scrupuleux ont été démontés un par un à la fois par le comité mais également par les autorités communales. Au contraire, parce que souvent il est facile de « tirer » sur les services, Maxime et moi souhaiterions justement souligner le professionnalisme et la réactivité des services de la Ville et plus particulièrement, citons-le, de M. Jérôme Lefebvre dans la gestion de ce dossier. Cette mésaventure a quand même démotivé malheureusement plusieurs membres du comité des fêtes de Spiennes qui, le dimanche, envisageaient de jeter le gant ce qui serait particulièrement dommage. Pour notre part, les deux élus communaux que nous sommes de Spiennes, nous pensons qu'il faut justement rebondir sur cet échec pour repartir sur de nouvelles bases et de nombreux Spiennois de résidence et/ou de cœur, en sont demandeurs. A l'instar d'ailleurs de nos amis de St-Symphorien qui ont fait du jazz le thème majeur de leur ducasse, nous pensons tous les deux qu'il conviendrait de trouver une thématique à la ducasse de Spiennes en lien avec sa ruralité, son patrimoine de bâti historique et naturel remarquable. Des idées existent d'ores et déjà comme celle par exemple de faire de la ducasse de Spiennes, pourquoi pas, une ducasse des terroirs mais ce n'est là qu'une idée évidemment à débattre et qui s'effacera peut-être devant des idées encore plus porteuses. Les bonnes volontés dans le village pour aider le comité de Spiennes sont nombreuses, nous serons bientôt dotés, nous espérons bientôt, d'une nouvelle salle Calva et donc nous estimons que tous les ingrédients seront réunis pour que l'année prochaine nous rendions à la ducasse de Spiennes son lustre et son aura d'il y a quelques années. Je sais que certains membres du Collège communal sont très jeunes et n'ont peut-être pas connu l'époque où la ducasse de Spiennes, on ne savait plus mettre une aiguille tellement il y avait du monde partout mais pour ce faire, pour relancer cette ducasse, soyons clairs, nous nous rendons compte que nous avons besoin de l'aide des autorités et des services communaux et donc, clairement Maxime et moi-même sollicitons de l'Echevin en charge des Fêtes, l'organisation rapide d'une réunion avec le comité des fêtes de Spiennes, les services communaux des événements, réunion qui serait également ouverte à l'ensemble des Spiennois désireux de s'investir dans la vie de leur village. Je ne sais pas si mon collègue veut ajouter quelque chose ? Je pense que oui....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui tout à fait... voilà merci M. BONJEAN, M. POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : J'ai compris que ce n'est pas aujourd'hui que j'allais enflammer le Conseil communal avec un discours extrêmement long donc je mets de côté et je vais faire très bref. Juste deux très courtes considérations sur ce qui vient d'être dit par Lionel. Tout d'abord, évidemment, je souscris à tout ce qu'il dit, sur ce point en tout cas et puis sur vraiment l'aspect forme, je pense que c'est important effectivement que nous liions nos interventions parce que cela montre bien que l'intérêt d'un village et l'intérêt d'une commune, il est quelque part au-dessus du clivage partisan et quand on s'associe comme ça pour une commune, je pense que toute aide ou tout dialogue est bon à prendre. Pour ce qui est de la forme, voilà, pour ce qui est du fond, je pourrais juste ajouter un élément, c'est que Spiennes est un village très particulier pour y avoir grandi et pour y avoir passé beaucoup de temps dans les rues, Spiennes est un village où il y a énormément de travailleurs qui viennent de nationalités très diverses et ces gens-là, le seul moment où on peut les lier, c'est dans les fêtes de village. Vous le savez tous ici, les fêtes de villages sont des moments essentiels et c'est dans ces moments-là que l'on rencontre des personnes que l'on n'a pas l'habitude de croiser la journée et donc c'est vraiment important effectivement que le Collège s'empare de cette question avec nous parce que c'est au-travers d'un dialogue constant avec évidemment les Conseillers communaux mais aussi les gens de Spiennes que l'on pourra avancer, redonner à la ducasse de Spiennes ses lettres de noblesse.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, voilà le Front Spiennois constitué auquel je me joins volontiers. Alors, c'est l'Echevin des Fêtes qui va répondre au nom du Collège.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je me réjouis évidemment d'avoir eu cette interpellation conjointe des deux Conseillers à la fois PS et MR, ce qui prouve, comme tu disais bien qu'il y a moyen de passer au-dessus du clivage politique pour essayer d'avancer vers l'avant et donc je suis tout à fait d'accord par rapport à ce qui a été proposé ici d'ailleurs je m'étais moi-même présenté le dimanche pour un peu voir la ducasse et c'est vrai que l'ambiance y était et qu'ayant pu rencontrer les membres du comité souhaitant évidemment de pouvoir redynamiser cette ducasse, je comprends très bien ça parfaitement. D'ailleurs, la politique en tout cas, en ce qui concerne l'Echevinat des Fêtes est d'essayer avec les budgets qui sont mis à notre disposition puisque comme vous le savez, ils sont quand même réduits mais c'est en tout cas d'aider les ducasses de quartier et comme Maxime disait, je crois que c'est important de pouvoir renouer tous types de ducasses de quartiers et ducasses de sections parce qu'en faisant ça les gens se rencontrent, de cette manière-là, on diminue à

mon avis très fortement les risques de conflits et on augmente la sécurité. Je crois que c'est important, je crois que c'est en tout cas moins coûteux d'organiser, d'aider ce type de manifestations que de développer des services de prévention. Et donc, mon souhait est évidemment de soutenir ce type d'initiatives, sachant que ça doit quand même être les organisateurs du cru et la Ville doit venir évidemment en aide et en soutien. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Puis-je ajouter un mot simplement pour vous dire que dans cette affaire, comme chaque année et dans chaque comité de village, le Collège et la Ville y sont vraiment des acteurs qui soutiennent les initiatives. Nous avons été aux côtés du comité chaque jour dans cette affaire malheureuse et que ce soient les services techniques de la Ville, que ce soient les différents départements en matière de subsidiation, en matière d'aide en tous genres qui ont été apportées sans parler de la Régie qui travaille beaucoup sur le nouveau Calva, il y a vraiment une mobilisation transversale de l'ensemble des services pour soutenir les comités de village, en l'occurrence Spiennes ici mais c'est vrai aussi dans les autres villages qui organisent des ducasses auxquelles nous sommes particulièrement attachés au niveau du Collège également. Il y avait des demandes d'interventions, je pense M.

ANDRE, allez-y je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je ne vais pas être très long, je vous apporte tout mon soutien moral et nous avons connu à St-Symphorien des événements dramatiques il y a 3 ans qui ont failli faire mourir la ducasse et elle est repartie donc voilà et je tiens à remercier par la même occasion, le Collège et la Ville pour le soutien qu'ils nous apportent en dehors de tout clivage politique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. D'autres interventions, M.

BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement répondre en vous remerciant et en demandant que ça ne traîne pas peut-être parce qu'en effet, une ducasse se prépare longtemps à l'avance, si en plus nous voulons lui donner une nouvelle stratégie et alors, peut-être une suggestion à prendre au second degré, quoique, mais puisque nous n'avons plus de salle Calva, la seule salle disponible pour recevoir éventuellement les événements du village, c'est l'église de Spiennes et je suis persuadé que la Fabrique d'église sera d'accord.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, laissons le soin d'en discuter avec la Fabrique.

M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je trouve ça excellent parce qu'à un moment donné, j'ai bien cru quand même que M. BONJEAN voulait désacraliser l'église et en faire tout autre chose,

donc il se rend compte qu'une église est importante dans un village et que ça peut être un lieu de rencontres.....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va vous appeler Don Camillo et Pepone... Bon, alors ceci nous conduit à la dernière interpellation, c'est celle de Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Et donc je serai brève et claire. Dans La Province du 2 septembre dernier, l'Echevin des Finances nous fait part des différentes mesures de restrictions budgétaires qui sont envisagées pour la Ville.

Effectivement, Mons doit trouver près de 6 millions d'euros, les finances sont dans le rouge, ça ce n'est pas nouveau, je pense qu'on le dit au moins une fois par an à l'occasion du budget. Parmi celles-ci, parmi les mesures envisagées, on peut lire que la Ville de Mons, afin d'atteindre ses objectifs, veut économiser 800.000 euros sur les frais de personnel. Nous avons déjà déclaré que le plan de gestion était à notre avis, trop optimiste et qu'une crainte, c'était aussi qu'on doive se séparer d'une partie du personnel, je reprends exactement les propos que je peux lire dans La Province et des multiples pistes sont envisagées mais notamment des économies au niveau du personnel communal, des mesures impopulaires mais nécessaires. Alors, j'aurais voulu savoir si le licenciement faisait partie d'une des mesures que vous envisagez pour l'équilibre ou atteindre ou respecter le plan de gestion de la Ville ? Si oui, quels services seraient concernés ? Dans quel délai ? Et alors, pourriez-vous, dans ce cas-là, m'expliquer comment vous allez gérer le surplus d'activités qui s'annoncent dans de très brèves échéances, je vous remercie pour vos réponses.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Quelques éléments d'information par rapport à votre interpellation. Effectivement, je vous confirme que dans le cadre de la présentation du budget 2013 de la Ville de Mons, je vous rappelle qu'il avait été indiqué et présenté dans cette Assemblée, qu'un effort allait être engagé à la fois sur les frais de fonctionnement à hauteur de 1 million d'euros et également sur la masse salariale à hauteur de 800.000 euros. A l'époque, nous avons clairement indiqué que cette politique se mènerait sans licenciement sec mais par des non remplacements de départ à la pension, ça représentait d'ailleurs une quinzaine d'équivalents temps plein sur le budget 2013, soit les 800.000 euros en question mais n'excluait pas que du contraire puisque c'était d'ailleurs un engagement du Collège lors du vote du budget, la poursuite de la politique de nomination avec 29 nominations prévues en 2013 ainsi également que des budgets dédiés pour la revalorisation de certains barèmes. Et donc, tout ça fait l'objet de concertations syndicales, c'est l'effort qui est celui réalisé en 2013 et qui, selon les prévisions actuelles en matière de

projections de paiement des salaires, est un effort qui est tenu sans qu'il y ait de mesures particulières qui aient été prises par le Collège indépendamment d'une rigueur de gestion permanente par rapport aux non remplacements des départs mais à cette rigueur et à cette approche indispensables pour essayer de contenir un maximum les dépenses communales et en respectant notre vœu de ne pas toucher à la fiscalité ou en tout cas de l'éviter au maximum, c'est un effort qui va se poursuivre prochainement puisque j'ai eu l'occasion de l'indiquer il y a peu, ce travail et cet effort d'optimisation de l'organisation des services communaux doit se poursuivre. Il y a certains services où par habitude certains équivalents temps plein se sont accumulés si je puis dire et où la charge de travail s'est répartie indépendamment d'une objectivation de celle-ci sur plusieurs têtes, là où ce n'était pas nécessairement indispensable et donc il y a un effort de remise à niveau qui doit être accompli. Cet effort je suis en train de le réaliser avec l'ensemble des services et avec l'appui du Secrétaire communal et la direction des ressources humaines de la Ville pour essayer de réévaluer la charge de travail dans l'ensemble des services et voir si en termes d'organisation, une autre organisation peut être envisagée mais nous anticipons là sur la confection du budget 2014, sachant que pour ce qui concerne le budget 2013, des engagements qui avaient été pris par le Collège devant le Conseil, à savoir 800.000 euros d'économies sans licenciements secs, sont des engagements qui sont tenus au jour d'aujourd'hui, indépendamment de ce qui sera fait pour 2014 et qui devra s'intensifier si l'on veut rencontrer les objectifs du plan de gestion mais sans plan social et sans licenciements secs, indépendamment bien entendu à des questions liées à des comportements ou à des problèmes dans le chef de certains agents qui dysfonctionneraient et pour lesquels des mesures pourraient être prises hors toutes mesures structurelles liées à un plan social. Voilà en quelques mots mais je tiens à rassurer le personnel communal par rapport à des craintes qui pourraient s'être développées de manière infondée, il n'y a pas de volonté de la part du Collège de tailler dans les effectifs mais simplement de maintenir cette politique qui a été engagée déjà depuis un certain temps, de non remplacement systématique, ce qui induit une réorganisation, certaines mutations pour remplacer là où c'est indispensable, un plan de formation, c'est toute une approche globale qui sera d'ailleurs présentée prochainement au sein de la Ville pour concrétiser les choses de manière plus effective encore. Voilà, Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais je vous remercie pour la réponse claire que j'attendais, c'est-à-dire que nous sommes toujours bien sur le même principe et sur la même idée qu'il n'y aura pas de licenciement sec et je vous rejoins tout à fait sur le fait qu'on

restructure, qu'on évalue, qu'on forme, qu'on accompagne le personnel et qu'on l'encadre mais, effectivement, il y a certains mots peut-être mal utilisés qui ont fait frémir la peau de certains. Effectivement, nous aurons le débat mais je voulais avoir toutes les garanties par rapport à cette position-là. Par ailleurs, par rapport au nouveau délai de budget, j'aurais voulu savoir si on avançait, l'analyse du budget déjà au mois d'octobre ou pas ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a un budget qui doit être présenté à la Région wallonne mais qui ne doit pas être soumis à l'approbation du Conseil pour la fin du mois de septembre et donc, par la suite, le budget tel qu'il doit être présenté normalement le sera selon le calendrier habituel au mois de décembre. Voilà, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Excusez-moi mais ça commence à bien faire, qu'est-ce que Madame MOUCHERON entend par des mots mal utilisés, parce que j'aimerais des précisions à ce sujet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, il n'y a pas de débat entre membres du Conseil, Mme MOUCHERON, si vous pouvez préciser vos pensées.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, je l'ai dit tout à fait, j'ai repris les mots tels quels dans l'article, c'est-à-dire « des mesures impopulaires mais nécessaires ».

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà mais ça va, j'ai apporté des réponses qui sont claires, je pense, au nom du Collège. Nous terminons ce Conseil avec une dernière précision qui est relative au point 11 portant sur la reconnaissance de Mons comme centre touristique, nécessite une modification de la délibération. La délibération qui doit être modifiée pour qu'il y ait une approbation par le Conseil communal du fait que nous déposons ce projet et ne pas simplement s'en tenir à une prise d'acte. Il n'y a pas de difficulté par rapport, j'imagine, au contenu du vote qui a été effectué par les différents groupes politiques, pour le reste, le texte peut vous être transmis demain, il s'agit donc d'approuver le principe du dépôt du dossier auprès des autorités fédérales concernées. Pas de difficulté ? Je vous remercie, nous en arrivons maintenant au huis clos, je salue le public, les membres de la presse et les services communaux.

La séance à huis clos s'ouvre avec 38 présents.

Sont absents : MM. BOUCHEZ, DI RUPO, DUPONT, MILLER, ROSSI, Mme BOUROUBA, M. DUBOIS

97° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration définitive. GRH/HH/PA 4148

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'une employée d'administration définitive.
GRH/PA/

ADOPTE - 132^{ème} annexe

98^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Démission honorable d'un contremaître en chef définitif. GRH/SH/4095

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (ferronnier-soudeur) définitif. GRH/FL/3930

ADOPTE - 134^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (jardinier-élagueur) définitif. GRH/SH

ADOPTE - 135^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Démission honorable d'un ouvrier non qualifié définitif. GRH/SH 4406

ADOPTE - 136^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

99^e objet : CAISSE DES PENSIONS. Péréquation de la pension de retraite allouée à un ancien Capitaine Commandant du Service Incendie et fixation de la pension de survie à allouer à sa veuve. GRH 1186

ADOPTE - 137^{ème} annexe

100^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un Chef de bureau administratif. Autorisation. GRH/APE

ADOPTE - 138^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SH

ADOPTE - 139^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière à une employée d'administration. GRH/SC/PC

ADOPTE - 140^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SH/1976

ADOPTE - 141^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une attachée spécifique. GRH/SC

ADOPTE - 142^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

101^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une graduée en communication. GRH/VD/17929

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

102^e objet : Personnel mis à disposition. Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un médecin-pédiatre contractuel auprès du CPAS. GRH/HH/Màdispo/A

ADOPTE - 144^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

103^e objet : Personnel mis à disposition. Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'une auxiliaire professionnelle définitive auprès du CPAS. GRH/HH/Màdispo/B

ADOPTE - 145^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

104^e objet : Personnel mis à disposition. Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une auxiliaire professionnelle définitive auprès de l'ASBL « Belfius Mons Hainaut ». GRH/HH/ASBL/Belfius

ADOPTE - 146^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
105^e objet : Personnel mis à disposition. Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un employé d'administration définitif auprès de l'Agence Locale pour l'Emploi. GRH/HH/ASBL/ALE

ADOPTE - 147^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
106^e objet : Personnel mis à disposition. Renouvellement des conventions de mise à disposition, contre remboursement, d'agents auprès de l'ASBL « Mundaneum ». GRH/HH/ASBL/Mundaneum

ADOPTE - 148^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
107^e objet : Personnel mis à disposition. Renouvellement des conventions de mise à disposition d'agents auprès de l'ASBL « Le Manège.Mons ». GRH/HH/ASBL Le Manège

ADOPTE - 149^{ème} annexe

108^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 150^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
b) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

ADOPTE - 151^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
c) Adoption de la convention de mise à disposition d'un Attaché Spécifique établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI Pzo/Pzo+/Conventions Pzo-Ville/Personnel

ADOPTE - 152^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
d) Adoption de la convention de mise à disposition d'un Premier Attaché Spécifique établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI Pzo/Pzo+/Conventions Pzo-Ville/Personnel

ADOPTE - 153^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sergent pompier professionnel. SI 99000111

ADOPTE - 154^{ème} annexe

f) SI Fédéralisation centre 100 – Fédéralisation de 24 opérateurs centre 100. SI

REMIS

109^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique et de psychomotricité. 8^e/1^e 4031(2)/3995/3985/3808

ADOPTE - de la 155 à la 159^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive. 8^e/1^e 3064

ADOPTE - 160^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle accordé au membre du personnel âgé de 50 ans, à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3005

ADOPTE - 161^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de religion protestante. 8^e/1^e 4030

ADOPTE - 162^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'un détachement à un maître spécial de religion protestante définitif. 8^e/1^e 3285

ADOPTE - 163^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Nominations à titre définitif de directrices d'écoles. 7802/3056

ADOPTE - 164 et 165^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Prise de connaissance d'une mention « réservée » décidée à l'issue de l'évaluation d'une Directrice stagiaire, prolongation de son stage. 8e/1^e 7712

ADOPTE - 166^{ème} annexe

110^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Mise à la retraite d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7549

ADOPTE - 167^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 7944

ADOPTE - 168^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Prolongation d'un congé pour prestations réduites accordés aux membres du personnel qui ont au moins deux enfants à charge, d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7855

ADOPTE - 169^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de formation musicale. 8^e/2^e 7943

ADOPTE - 170^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 3427

ADOPTE - 171^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite d'un professeur de formation musicale et d'histoire de la musique. 8^e/2^e 7397

ADOPTE - 172^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Octroi d'une démission honorable d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7771

ADOPTE - 173^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
111^e objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de l'Office du Tourisme 2013-2018 – modifications. Tourisme 3/A

ADOPTE - 174^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
112^e objet : ASBL « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ». Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 175^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
113^e objet : ASBL MONS DIVERTISSEMENTS. Désignation des représentants de la Ville de Mons au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 176^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
114^e objet : Immobilière Sociale « Toit et Moi » - Désignation des représentants de la Ville de Mons au Conseil d'administration pour la mandature 2013-2018 – modification. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 177^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
115^e objet : ASBL « Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons – Le Manège.mons » - Désignation d'observateurs avec voix consultative pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 178^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2013.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

